



**SIRM**

ECHOS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE MALGACHE • DÉCEMBRE 2005 • NUMÉRO 04

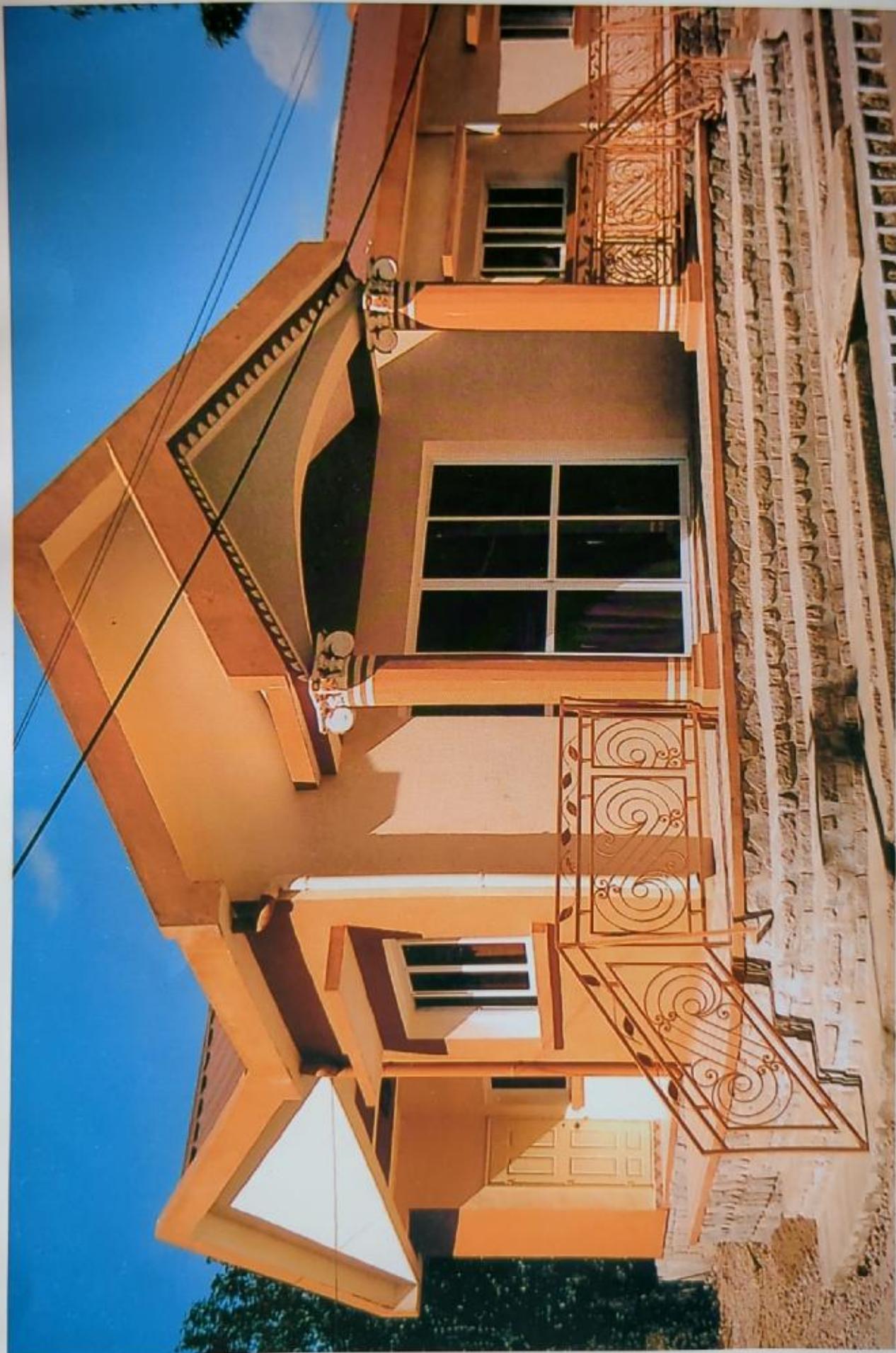
# AKO n'ny ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY



**Laharana : 04**

ECHOES OF THE MALAGASY NATIONAL ASSEMBLY • DECEMBER 2005 • NUMBER 04

# Assemblée nationale de Madagascar



Le Centre Médico-Social

# S O M M A I R E

ÉDITORIAL .....	2
L'INVITÉ DE « AKO »	
Le Vice-président JAOSOA Jean-Pascal .....	3
ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES	
Extraits de discours de SEM Jean LAHINIRIKO .....	7
Santionan-dahateny nataon' Atoa Jean LAHINIRIKO ■	7
Liens d'amitié et de coopération renforcés entre les Députés malgaches et français .....	8
Visite du Président du Parlement de la Communauté française de Belgique à Madagascar .....	9
Liste des projets et propositions de lois adoptés – 1ère session ordinaire 2005 .....	13
Election du Président Jean LAHINIRIKO au sein du bureau de l'APF .....	16
Rencontre avec le Président Pier Ferdinando CASINI à Rome .....	17
Ampahany avy amin'ny fanontaniana napetraky ny Solombavambahoaka sy ny valin-teny avy amin'ny Governemanta ■ .....	17
Fantaro ny Antenimierampirenena : Varavarana misokatra ■ .....	19
ANALYSE ET REFLEXION	
Some points that should be kept on the deposition concern of the National Assembly permanent bureau members .....	21
L'entrave au principe de la navette dans le droit parlementaire malgache .....	22
DIVERS	
La troisième Assemblée Générale du RAPP .....	23
Audiences auprès de SEM Jean LAHINIRIKO .....	24
SOS Vangaindrano eto amin'ny Antenimierampirenena ■ .....	26
Fifaninana OLIRAVINA 2005 ■ .....	27
Fanatanjahan-tena ■ .....	28

## AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY (Echos de l'Assemblée nationale Malagasy)

Bulletin de liaison de l'Assemblée nationale

Siège : ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY  
BP 704 Tsimbazaza - Antananarivo  
Tél : 261 20 22 611,75  
Site web : [www.assemblee-nationale.mg](http://www.assemblee-nationale.mg)

Directeur de Publication :

LAHINIRIKO Jean, Président de l'Assemblée nationale

Rédacteur en Chef :

RAKOTOARIVELO Mamy, Vice-président de l'Assemblée nationale

Administration générale :

RAHARINAIVO Andrianantoandro, Questeur chargé du Budget, de l'Administration et du Personnel de l'Assemblée nationale

Coordination générale

SOALAHY, Vice-président de l'Assemblée nationale  
RAKOTOARIVELO Mamy, Vice-président de l'Assemblée nationale

Coordination :

BETKOU Aimé François, Questeur Chargé des Relations Publiques et des Affaires Législatives.

Comité du Bulletin :  
RANDRIAMAMPIONONTSOA Lantonirina  
RANDRIAMAHAFANJARY A. Calvin  
RANDRIANJARA Papay Jean Bosco  
RATSIMBA Andrianainivo Mamy  
RASOARIFENOMAZAVA  
RAKOTOVAO Hanta  
RAKOTOARISON Adrian Braun  
BALAVA Jean  
ANDRIAMAHAZOSOA Elia Headman  
RAMANGASON Iharantsoa Zoëla

Saisie et pré-maquette  
ANDRIAMAHAZOSOA Elia Headman  
RATOVOARISOA Guillaume

Impression  
Graphoprint • Tél. 22 461 83  
Tirage: 1000 exemplaires  
Dépôt légal : N°01/01/06

*Les points de vue exprimés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs*

# Editorial

**L**'année 2005 a été une bonne année pour l'Assemblée nationale, dans la mesure où plusieurs projets et propositions de loi importants ont été votés, pour le bien de notre pays. Les débats se sont déroulés d'une façon démocratique, l'Institution s'étant acquitté de son rôle dans les normes exigées par le pluralisme. Nous nous en félicitons humblement.

Mais l'horizon de notre Assemblée nationale ne se limite pas à l'agencement des aspirations populaires aux instruments juridiques et légaux. Notre Institution a également pu au cours de ces longs mois réorienter ses objectifs de « travailler pour le peuple » vers de nouvelles opportunités. C'est ainsi que de nombreux députés ont pu rencontrer leurs homologues étrangers au cours de ces visites parlementaires effectuées, soit dans le territoire malgache, soit à l'extérieur de l'Île. Les Groupes d'amitié ont été très actifs. 2005 étant un peu l'année francophone, on citerait les rencontres internationales initiées dans ce sens avec le Groupe d'Amitié Madagascar-France. Mais d'autres occasions ont fait aussi leurs preuves, en Italie, en Belgique... Des rencontres et échanges très fructueux.

Cette ouverture de l'Assemblée nationale vers le monde extérieur s'est étendue au niveau régional, les parlementaires étant obligés de suivre la cadence de la mondialisation ne pourraient pas s'isoler, d'autant que la Politique Générale de l'Etat du Gouvernement adhère à une telle vision, celle d'intégrer Madagascar dans le concert du monde. COMESA, SADC, COI, et les autres. Les députés ont suivi de très importantes initiations pour ne pas être à la traîne. Nous avons entrepris beaucoup d'efforts pour que les élus malgaches aient cette chance d'être au niveau de l'évolution de la Globalisation au stade régional.

Avant que l'année 2005 ne nous quitte, ayons la modestie et la fierté d'avoir accompli une mission de plus. Ayons ce courage d'admettre que travailler pour les Malgaches aura nécessité un sacrifice de notre part, de chacun de nous. Ayons, enfin, l'humilité de reconnaître que beaucoup d'autres tâches nous attendent !

D'ores et déjà, nous vous souhaitons **Joyeux Noël** et vous disons **Bonne et Heureuse Année !**

**Mamy RAKOTOARIVELO**

Rédacteur en Chef

Vice-président de l'Assemblée nationale



# L'INVITÉ DE AKO

## LE DÉPUTÉ JAOSOA Jean Pascal

*Élu dans la circonscription de Sambava,  
Vice-président de l'Assemblée nationale*



Après avoir goûté le plat de « makalioka » au « besiska » avec notre dernier invité (Cf. notre précédente livraison), nous allons, à travers le présent numéro, passer dans la région de SAVA<sup>1</sup> pour sentir le parfum de la plante qui fait la fierté de la grande île : la vanille, et par la même occasion, rencontrer un homme dont les péripéties des grands événements des deux dernières décennies vont propulser au devant de la scène politique. A son troisième mandat parlementaire successif pour la présente législature, l'homme figure parmi les rares députés qui auront siégé dans l'hémicycle pendant une quinzaine d'années. Le parcours politique de ce « fils de la vanille » que nous accueillons aujourd'hui est long et passionnant et enregistre des étapes diverses. Président du Fokontany<sup>2</sup> d'Ambanahiratra, de 1984 à 1986, puis Président de la Délégation Spéciale du Firisampokontany de Sambava de 1991 à 1993, avant d'être élu député de Madagascar pour trois mandats successifs : 1993-1998, 1998-2002 et 2003 à ce jour, au nom de la circonscription électorale de Sambava. A l'issue des événements de 2002, en raison de son dynamisme et de sa remarquable contribution au mouvement, ainsi que de son étroite collaboration avec les « mpampandry tany » (la fameuse armée des réservistes) dans la province d'Antsiranana, il a été nommé Président de la Délégation Spéciale (PDS) du Faritany d'Antsiranana de mars

2002 à mars 2003. A cette même période, il a gagné les élections législatives dans la circonscription de Sambava dont il est natif. Et son ascension ne s'arrête pas là, car, au palais de Tsimbazaza, l'ancien PDS, commandeur de l'ordre national, a encore été élu par ses pairs pour devenir membre du Bureau Permanent de l'Assemblée nationale, en qualité de Vice-président. Ce fin politicien, marié, père de trois garçons et deux filles, est également très présent dans le domaine des activités humanitaires où il est « parrain des handicapés », Président de l'Association DIMAD (Développement Intégré de Madagascar), et non moins membre du Comité International pour la Protection de l'Environnement (Union Européenne). Catholique pratiquant, Chef du district de SCOUT de formation, l'homme est aussi particulièrement doué en matière de musique et de chanson tant nationales qu'internationales. « J'ai la musique dans le sang », nous a-t-il confié, et d'ajouter « J'ai présidé en 1978, un groupe artistique révolutionnaire. » Cet enseignant de formation est également très passionné par la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) qu'il maîtrise parfaitement. Il s'agit du Député de Madagascar, JAOSOA Jean Pascal, élu dans la circonscription électorale citée plus haut, Vice-président de l'Assemblée nationale, qui a bien voulu accepter d'être l'invité du numéro 04 du bulletin AKOn'ny Antenimierampirenena. Interview.

**Echos de l'Assemblée nationale (AKO) : Monsieur Le Vice-président, l'opposition organise, ces derniers temps, des meetings**

**dans les chefs-lieux de Faritany. Ces manifestations se passent parfois dans une atmosphère assez surchauffée, ou se terminent par des échauffourées entraînant des blessés. Quelle est votre opinion concernant ces actions de l'opposition ?**

**JAOSOA Jean-Pascal (JJP) :**

Tout d'abord, je remercie très sincèrement les membres du Comité du bulletin Akon'ny Antenimierampirenena et les responsables de communication à l'Assemblée nationale qui m'ont proposé d'être l'invité de ce bulletin de liaison. Je loue cette initiative car la communication est nécessaire pour faire passer les informations. Elle me permettra de partager mes idées avec les lecteurs. Je vous invite à continuer et à renforcer votre travail dans ce sens. Cela contribue à la mise en œuvre de la politique du développement rapide préconisée par le Président RAVALOMANANA.

Pour revenir à votre question, je voudrais préciser en premier lieu que, dans un pays où l'opposition n'existe pas, on ne peut pas parler de démocratie. Pour ma part, j'avoue que j'ai besoin des opposants qui s'expriment et qui me disent leurs idées afin de me permettre de faire une comparaison avec mon point de vue personnel, et d'agir en conséquence. Moi, je pars du principe selon lequel « nul n'est infaillible, et que la perfection n'est pas de ce monde ». J'ai l'habitude d'écouter les autres et cela me permet d'améliorer mes idées qui ne sont pas toujours les meilleures.

<sup>1</sup> Appellation de la région du nord-est de l'île formée par quatre Fivondronampokontany, actuellement districts : Sambava, Antalaha, Vohémar, Andapa.

<sup>2</sup> Collectivité territoriale de base

En écoutant les idées véhiculées par les opposants, que ce soit par voie des médias, ou lors des réunions en salle, ou sur les places publiques, le gouvernement arrive à mieux comprendre leurs points de vue et prendre les décisions qui s'imposent. Cela permet de corriger les erreurs, ou de continuer sur la bonne voie, ou encore si c'est nécessaire, de changer carrément de chemin. Le gouvernement n'est pas un ange ou une machine dont une simple pression sur un bouton permet de tout mettre en œuvre pour que tout marche bien. Il faut être honnête. Tout ne peut pas marcher comme sur des roulettes, et les critiques constructives sont indispensables.

Quand les opposants parlent de rapport à l'endroit de la population, je n'en disconviens nullement, car effectivement il y a des parlementaires parmi eux, des Députés de

Madagascar et des Sénateurs de Madagascar. La constitution et le règlement intérieur de l'Assemblée nationale stipulent qu'il est du devoir des parlementaires de faire des rapports aux électeurs, à la

population toute entière. En outre, ils sont également tenus de collecter les aspirations de ces derniers et de les transmettre au gouvernement. A ce titre, ils ont tout à fait raison. Seulement, tout ne se passe pas toujours ainsi. Souvent leurs meetings se terminent par des affrontements.

Moi je considère plutôt l'impact de ces meetings. Je trouve que jusqu'à présent, la population n'en est pas encore au stade d'écouter de beaux discours. Ce qui la préoccupe c'est la recherche d'un meilleur pouvoir d'achat, afin de résoudre le problème lié à l'un de leurs besoins naturels qui est la nourriture. Autrement dit, même si l'opposition fait des efforts pour organiser des meetings dans les provinces, alors que la population qu'elle rassemble a d'autres soucis, je crois qu'il y a discordance et incohérence entre

les deux parties. Je me pose la question de savoir si les meetings vont résoudre le problème de malnutrition ou autres problèmes sociaux. Je crois que la solution est ailleurs, c'est pourquoi je ne suis pas partant pour les meetings en province, ou en d'autres endroits. C'est vrai que nous vivons dans un pays démocratique ou plutôt à orientation démocratique. Tenez, juste un mot sur la notion de démocratie. « Démocratie » ne veut pas dire « anarchie », où chacun fait ce qu'il veut, dit ce qu'il veut, où personne ne respecte plus personne, sous prétexte d'appliquer « la démocratie ». Il faut faire très attention. Les opposants devraient procéder à une évaluation de leurs actions, car je trouve qu'il y a un énorme fossé entre les besoins de leur public cible et leur mouvement.

l'une des causes du sous-développement de notre pays, c'est l'hypocrisie. Pour moi, quand une chose ne marche pas, je dis carrément qu'elle ne marche pas ; et quand elle marche, je dis aussi directement qu'elle marche. Il faut être franc, et oser appeler les choses par leur nom. Revenons à votre question. Le fait que les questions de la part des députés pleuvent lors des rencontres entre ces derniers et les membres du gouvernement, signifie clairement qu'il existe quelque part, une mise au point à observer.

Je prends l'exemple de l'audience des députés auprès des ministres. Je le dis en toute sincérité que cela laisse à désirer. Certes, il existe quelques députés qui se disent satisfaits. Mais c'est parce que ceux-ci bénéficient d'un certain favoritisme, ou tout simplement parce qu'ils ne veulent pas trop

se prononcer sur ces genres de situation. D'une manière générale, les députés n'en sont pas satisfaits. Par ailleurs, pour les séances de « Questions/Réponses » qui se déroulent à l'Assemblée nationale, je dois dire que

les membres du gouvernement méritent d'être loués pour leur bonne volonté et leur participation active à ces rendez-vous mensuels pendant les sessions.

Je constate aussi, à travers la durée de ces rencontres qui continuent parfois très tard dans la nuit, que les députés et les membres du gouvernement ne se trouvent pas toujours sur la même ligne sur plusieurs sujets. Mais ceci est une autre paire de manches.

En outre, je dois signaler aussi que les projets de lois – qui émanent donc du gouvernement – sont considérés toujours comme ayant la priorité sur les propositions de lois – Alors que les propositions de lois – présentées par les députés – sont laissées pour compte. Pourtant, les propositions de lois, au même titre que les projets de lois, sont

**L'histoire et la sagesse enseignent qu'après les conflits, quelque soit le degré de leurs violences, la tolérance et la réconciliation sont toujours nécessaires pour guérir les plaies chez les belligérants et normaliser leurs relations.**

**AKO : La Loi de Finances 2006 vient d'être votée par les parlementaires des deux chambres. Avez-vous quelque chose à dire concernant cette loi, Monsieur Le Vice-président ?**

**JJP :** Je n'ai plus grand chose à dire à propos de la Loi de Finances 2006. Le projet a été soumis à l'examen des parlementaires, et il a été voté, je dirai, en un temps record. Chaque législateur a fait son devoir, les citoyens attendent l'impact de sa mise en œuvre l'an prochain.

**AKO : Comment trouvez-vous les relations entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement, en ce moment ?**

**JJP :** Je vais être pragmatique et très direct. Je constate que

conçues pour servir les intérêts du peuple. Cet état de chose mérite d'être amélioré.

**AKO : Selon le Président LAHINIRIKO : « l'Assemblée nationale c'est le palais de la démocratie ». Qu'est-ce que vous en pensez ?**

**JJP :** Je remercie très sincèrement le Président LAHINIRIKO qui a osé annoncer haut et fort et en public cette phrase qui fait l'honneur de notre institution législative. Actuellement, il ne se passe plus une seule séance à l'hémicycle où cette célèbre phrase n'est pas prononcée par un député, de la majorité comme de l'opposition ou d'autre sensibilité. L'Assemblée nationale est véritablement le palais de la démocratie où chaque député peut exprimer en toute liberté son opinion. Et c'est inconcevable, d'ailleurs qu'un député ne puisse, pour une raison ou pour une autre, exprimer ses opinions ou celles de ses électeurs. Maintenant, si vous me demandez quel est l'impact de ce propos, je dirai qu'il est interprété différemment : pour les uns il dérange tandis que pour les autres, il est considéré comme une véritable expression de l'application de la démocratie, de la transparence, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme.

**AKO : Comment trouvez-vous les relations actuelles entre la majorité et l'opposition à l'Assemblée nationale ?**

**JJP :** Je voudrais mentionner trois points à ce sujet. En premier lieu, l'atmosphère politique. Naturellement, celle-ci est assez chaude car l'opposition et la majorité ont chacune sa façon de voir les choses et son opinion propre. Par rapport au début de la législature, en 2003, l'opposition est actuellement plus osée dans la façon d'exprimer ses opinions. Il en est de même pour la majorité. Et lorsque deux idées différentes, voire contradictoires s'affrontent, il n'est pas étonnant que le contact devienne plus tendu.

En second lieu, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts communs,

les deux parties arrivent facilement à se rallier les uns aux autres et se retrouver autour d'une même table, pour essayer de se mettre d'accord. A titre d'exemple, lors des Journées Portes Ouvertes où il est question de faire connaître l'Assemblée nationale, les députés de la majorité comme ceux de l'opposition se relaient pour donner des informations au profit des visiteurs.

Enfin, concernant l'atmosphère sociale, les députés arrivent également à s'entendre entre eux et dépasser les impacts de la diversité. Je crois que ceci est un grand pas effectué par l'ensemble des députés de la présente législature.

**AKO : La proposition de loi d'amnistie a fait l'objet de commentaire très diversifié au niveau de l'opinion publique. Pouvez-vous faire part aux lecteurs du *Akon'ny Antenimirampirenena*, votre position à ce sujet ?**

**JJP :** Je suis parmi les députés qui, en 2002, 2003 et 2004 ont rejeté la Proposition de Loi d'amnistie. Tout le monde se souvient encore que j'ai été très engagé et très actif au sein du mouvement, et nécessairement témoin oculaire de ce qui se passait dans notre pays en 2002. Dans le nord de l'île, pour ne citer que cette partie de Madagascar, j'ai constaté

qu'à cette époque, il était encore trop tôt pour parler d'amnistie. Actuellement, en 2005, trois ans après, les choses ont beaucoup évolué, et il est possible de remettre la question sur le tapis. L'histoire et la sagesse enseignent qu'après les conflits, quelque soit le degré de leurs violences, la tolérance et la réconciliation sont toujours nécessaires pour guérir les plaies chez les belligérants et normaliser leurs relations.

Ceci étant, il est important de distinguer parmi les faits en question, les actes politiques et les actes criminels. L'application de l'amnistie devrait prendre en considération ces deux types d'actes. Ignorer cette distinction c'est commettre une erreur capitale susceptible d'être lourde de conséquences vis-à-vis, non seulement des victimes et de leurs familles, mais aussi et surtout de l'ensemble de la société.

**AKO : Le délestage constitue un problème préoccupant pour les habitants des villes bénéficiant de l'énergie électrique. Auriez-vous des propositions de solution pour essayer de résoudre ce phénomène ?**

**JJP :** Effectivement le délestage constitue un problème socio-économique préoccupant dans notre pays. Le terme « délestage » est devenu familier pour toutes les



JAOSOA Jean Pascal, élevé au grade de Commandeur de l'ordre national  
Antsiranana, novembre 2005

couches de population, y compris les personnes illétrées. Je le considère comme une maladie, et en tant que telle, elle n'aurait pas dû contaminer notre territoire national. L'existence de ce phénomène connote qu'il y a quelque part un problème. Et personnellement, je crois que le problème se situe au niveau de la gestion qui me paraît ne pas être adaptée aux réalités de notre pays, ou encore qui ne correspond pas aux besoins du peuple malagasy.

Pour essayer de le résoudre, je suis tenté de proposer le système de privatisation. C'est vrai que le Président de la République n'est pas de cet avis, mais d'après les voyages que j'ai effectués un peu partout à travers le monde, j'ai remarqué que la privatisation a permis de résoudre beaucoup de difficultés, notamment dans les pays en développement comme le nôtre. Elle est mise en œuvre dans le secteur routier, dans celui de l'énergie, et dans bien d'autres encore. Je crois qu'elle pourrait bien contribuer à la résolution du problème du délestage. On pourrait, par exemple, confier la gestion de la JIRAMA à une société privée bien expérimentée dans le secteur. Celle-ci sera supervisée par l'Etat qui sera actionnaire. Parmi les causes du délestage, le manque de gas-oil pour faire marcher les moteurs de la JIRAMA est largement évoqué. J'ai été à Barcelone puis en Italie et pu observé les opérations permettant d'obtenir de l'énergie. Ce sont des opérations qui pourraient être mises en œuvre sans difficulté à Madagascar. La grande île, en tant que pays tropical, dispose d'une potentialité énergétique énorme : énergie solaire, énergie hydroélectrique et énergie éolienne. Ce qui nous manque, à mon avis, c'est la technologie nécessaire à son exploitation.

**AKO : Monsieur Le Vice-président, avant de terminer notre entretien, pouvez-vous parler de votre circonscription et de la région de SAVA ?**



La vanille, principal pourvoyeur de revenu et force du développement dans la SAVA  
(photo : Amboangibe, Bemarivo, février 2005)

**JJP :** Les réalisations sont nombreuses. Le pouvoir dirigé par le président RAVALOMANANA, en partenariat avec la Banque Mondiale et l'Union Européenne, entre autres, a appuyé de façon remarquable la Région de SAVA. Les quatre districts de cette région sont reliés par des routes bitumées permettant la circulation de la population et le trafic des produits.

Dans la région de SAVA, plusieurs communes rurales sont dotées d'électricité. Cependant, il n'y a pas que des réalisations. Il existe aussi des problèmes dont est victime la population de SAVA qui vit essentiellement de la vanille. Le prix de cette précieuse plante dont Sambava est la capitale a connu cette année, une chute jamais observée dans toute son histoire (30.000 Ariary le kilo). C'est la région de SAVA toute entière qui est durement frappée par cette chute historique. La population de SAVA attend les mesures de la part du gouvernement pour sortir de la crise.

Autre problème épique : le problème foncier. J'espère que le gouvernement a observé une politique plus efficace en matière de gestion des problèmes de ce secteur.

**AKO : Le mot de la fin, Monsieur Le Vice-président ?**

**JJP :** Akon'ny Antenimierampirenena est un outil de communication au service des députés. Il permet à ces représentants du peuple d'exprimer leurs idées en toute liberté. Akon'ny Antenimierampirenena est, dans une certaine mesure, une « tribune de la démocratie » à la disposition des députés, au sein du « Palais de la démocratie ». Je souhaite plein succès aux responsables de ce bulletin dont je loue la persévérance et la bonne volonté. Je souhaite également longue vie à cet outil de communication de l'Assemblée nationale. J'espère que les autres députés pourront s'exprimer dans le bulletin. Certes, la cadence de publication et l'espace du Akon'ny Antenimierampirenena ne permettent pas à ce que tous les Députés puissent s'exprimer dans ce trimestriel. Mais il est possible de repérer, par exemple, les députés les plus assidus, et donner à ceux-ci une opportunité d'exprimer leurs opinions dans le bulletin. Ce n'est qu'un exemple, mais on pourra certainement trouver d'autres moyens pour laisser le maximum de députés s'exprimer dans le bulletin.

Propos recueillis  
par RANDRIANJARA Papay Jean Bosco  
Directeur des Relations Interparlementaires  
et de la Communication

# EXTRAITS DE DISCOURS

## DE SEM JEAN LAHINIRIKO

### PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Lors de la clôture du séminaire des femmes parlementaires francophones de l'Océan Indien, le 07 avril 2005

(...) A la lumière des différents discours et surtout de la politique du Gouvernement actuel, personne n'est contre l'égalité effective entre l'homme et la femme. Chacun travaille déjà sur l'élimination de toutes les formes de discrimination en la matière. Il nous faut tout simplement éviter les différents pièges qui consistent à adopter la solution de facilité à l'image de « la notion de discrimination positive »,

laquelle finira par dévaloriser au lieu de favoriser la femme.

A l'occasion de la réception des matériels informatiques et ouvrages juridiques, dons de l'Assemblée nationale française, le 29 juin 2005

L'administration parlementaire est amenée à jouer un rôle majeur dans l'appropriation de l'Internet par la population malgache. Les électeurs pourront ainsi rester en contact permanent avec leurs élus. C'est l'usage citoyen, informatif et pédagogique de la technologie de l'information et

de la communication. Un objectif auquel j'attache personnellement beaucoup de prix et qui reste l'un des principaux éléments de notre politique au sein du Bureau de l'Assemblée nationale.

(...) Je considère le fait de recevoir aujourd'hui ces ordinateurs et imprimantes comme un encouragement, une invitation à continuer de m'engager de toutes mes forces en faveur de cette politique qui consiste à mettre la technologie au service de la démocratie parlementaire à Madagascar.

## SANTIONAN-DAHATENY

### NATAON'ANDRIAMATOA JEAN LAHINIRIKO

### FILOHAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA

Tamin'ny Fanokafana ny Fotoam-pivoriana ara-potoana faharoa, taona 2005, an'ny Antenimierampirenena, ny Talata faha-27 septembra 2005

*Momba ny lalana mifehy ny tetibolam-panjakana*

(...) somary ho sarotindrotiny ny Solombavambahoaka amin'ny fandinihina sy ny fitsinjarana izany (...) (... )ampahafantaro izahay raha nisy fiovàna mba tsy ho tompon-trano mihono ny Solombavambahoaka.

(...) hanterinay hatrany fa tsy matory tsy akory ny mpiambina ary tsy mikipy ny mpanara-maso.

*Momba ny vidim-piaianana*

Manao tohivakana sy sesilany ny fitarainan'ny olona amin'ireto solontenany mikasika ny halafon'ny vidim-piaianana. Koa manipy teny izahay ny amin'ny tokony ijerena ifotony sy miaraka ny olana momba azy sy ny vahany. Marina fa eo ny afitsokin'ny vidin-tsolika iraisampirenena izay miakatra tsy manam-pitsaharany, nefy tsy dia manazava azy rehetra akory izany.

(...) Mba hatraiza tokoa moa ny fahamarinan'ilay fitenenana malaza manao hoe : « firenena manankarena i Madagasikara ». Sa dia

zary toy ny haza sy remby an-davabato fotsiny ihany ; ny feony re fasy azon'ny tanana. Vaingan-tsira latsaka an-drano : midoboka ao am-pianjerana, fa levona ao am-pitoerana. Hany ny vahoaka ka toy ilay Banga nahandro hoditra ka ny fofony ihany no anjarany. Toy ny vatan'akondro, miloloha mamy tsy ho an'ny tena ; mihary tsy mba mihinana ; sasatra tsy mba misitraka.

A. Braun RAKOTOARISON  
Chef du Service des Relations  
avec les Parlementaires

*Mila ainga vao ny vahoaka ankehitriny fa mitady hiraviravy tanana. Isika tompon'andraikitra eto amin'ny tany sy ny fanjakana no filamatra ho azy ireo, ary adidintsika ny mamerina indray ny risim-po sy ny hafanam-pony, satria mila izany ny firenena ho fanoitra enti-matrika ny fampandrosoana.*

## LIENS D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION RENFORCÉS ENTRE LES DÉPUTÉS MALGACHES ET FRANÇAIS

Une délégation du groupe d'amitié France-Madagascar de l'Assemblée nationale française s'est rendue à Antananarivo du 02 au 06 octobre 2005, à l'invitation du groupe d'amitié homologue de l'Assemblée nationale malgache, présidé par Mamy RAKOTOARIVELO, Vice-président de l'Assemblée nationale. Conduite par Monsieur René-Paul VICTORIA, député (UMP) de La Réunion, Président du groupe d'amitié France-Madagascar, la délégation était en outre composée de Messieurs Christian MENARD, député (UMP) du Finistère, Vice-président, Pierre CARDO, député (UMP) des Yvelines, Secrétaire, et Jean-Paul DUPRE, député (SOC) de l'Aude. La délégation était accompagnée par Monsieur Jean-Gérald RENARD, administrateur, Secrétaire administratif du groupe d'amitié.

Ce déplacement était organisé non seulement pour permettre nos députés de rencontrer leurs homologues, mais aussi dans l'intention d'affermir les relations d'amitié entre les membres des deux groupes et de contribuer à une coopération durable entre les peuples malgaches et français. Etant la première visite officielle du groupe sous la présidence de Monsieur René-Paul VICTORIA, elle est incontestablement le signe d'un nouvel élan donné aux relations parlementaires franco-malgaches.

Au cours de cette visite, Monsieur René-Paul VICTORIA a eu l'honneur de s'entretenir avec SEM le Président de la République Marc RAVALOMANANA. Quant à la délégation, elle a été successivement reçue par Messieurs Guy Rajemison



*Rencontre avec le Premier Ministre*

*(de gauche à droite : Jean-Paul DUPRE, Catherine de BOIVINEAU, Mamy RAKOTOARIVELO, Jacques SYLLA, René-Paul VICTORIA, Jean-Gérald RENARD, Christian MENARD, Pierre CARDO)*

RAKOTOMAHARO, Président du Sénat, Jacques SYLLA, Premier Ministre, Marcel RANJEVA, Ministre des Affaires Etrangères, et Patrick RAMIARAMANANA, Maire de la Commune urbaine d'Antananarivo. Au Palais de Tsimbazaza, la délégation a eu un entretien avec Monsieur Jean LAHINIRIKO, Président de l'Assemblée nationale. Deux réunions de travail entre les membres des deux groupes ont également eu lieu, et ont permis un large échange de vues tant sur les relations d'ensemble que sur des sujets spécifiques relatifs à la coopération décentralisée.

La délégation a, en outre, assisté à la remise solennelle de matériels de secours fournis par la France au Corps de protection civile d'Arivonimamo, à l'inauguration du Service d'urgence de la Maternité de Befelatanana, et a visité les travaux d'assainissement effectués sur la RN1, réalisés avec l'aide de l'AFD, notamment la route d'Anosibe, le nouveau marché, les marchés aux fleurs, la passerelle piétonne... De même, à l'occasion de déjeuners

de travail offerts par l'Ambassade de France à Madagascar, elle a pu rencontrer des représentants de la communauté française d'Antananarivo, ainsi que des hommes d'affaires français travaillant dans notre pays.

Enfin, la délégation a terminé son séjour par quelques visites de sites naturels et historiques de la capitale, et par la conclusion d'un protocole cadre de coopération et de partenariat entre les deux groupes d'amitié, où les députés se sont engagés à renforcer leurs liens d'amitié par le biais, entre autres, de l'encouragement de la coopération avec les acteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle de leurs pays ; de la promotion de projets de coopération et de développement économique et social ; d'échanges d'informations sur l'activité législative et les méthodes de travail.

A. Braun RAKOTOARISON  
Chef du Service des Relations  
avec les Parlementaires  
Secrétaire administratif  
du Groupe d'amitié Madagascar-France

# VISITE DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE À MADAGASCAR

Une forte délégation parlementaire belge conduite par Monsieur Jean François ISTASSE, Président du Parlement de la Communauté Française de Belgique (PCFB) séjournait à Madagascar du 28 octobre au 5 novembre 2005.

C'est une visite qui a dû être reportée à deux reprises pour cause de renouvellement de bureau au Parlement de la Communauté Française de Belgique.

Elle dépassait le cadre classique du parlement, car la délégation a fait pratiquement la traversée d'Antananarivo jusqu'à Toamasina. A chaque étape, que ce soit à Toamasina, à Brickaville, à Moramanga, des rencontres avec des autorités locales, notamment les Maires et les représentants des Organisations Non

Gouvernementales qui opèrent sur place ont été effectuées.

De retour à Antananarivo, des intenses travaux attendaient la délégation au niveau de l'Assemblée nationale. Il s'agissait de voir de visu les résultats des coopérations antérieures et jeter les bases d'un nouvel accord de coopération qui couvre pratiquement 4 années de 2006 à 2009.

Si auparavant la coopération avec le PCFB était surtout axée sur l'appui en matériels et outils informatiques et bureautiques, actuellement, elle se tourne plutôt vers la formation ciblant aussi bien les députés que les fonctionnaires parlementaires.

Les paraphes du nouvel accord de coopération y afférent ont été effectués le vendredi 4 novembre 2005 entre Monsieur SOALAHY, alors Président intérimaire de

l'Assemblée nationale et Monsieur Jean François ISTASSE, Président du Parlement de la Communauté Française de Belgique, en présence des membres des Bureaux des deux chambres.

Ce nouvel accord a surtout le mérite de faire la part belle à la pluralité politique et à l'approche genre dans la composition de chaque équipe qui devra se rendre à Bruxelles ou dans d'autres villes francophones de Belgique à partir de l'année prochaine.

Il convient de faire remarquer que pratiquement dans chacune de ses interventions, le Président Jean François ISTASSE n'a pas manqué d'évoquer la beauté et les richesses naturelles de notre pays.

Calvin RANDRIAMAHAFANJARY

Secrétaire Général de l'Assemblée nationale

## LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE Belgique

1. Monsieur Jean François ISTASSE, Président du Parlement de la Communauté Française de Belgique, Chef de Délégation.
2. Madame Françoise Schepmans, 1<sup>re</sup> Vice-présidente.
3. Monsieur Freddy Deghilage, 2<sup>me</sup> Vice-président.
4. Monsieur Jacques Etienne, Député et Secrétaire du Bureau du parlement.
5. Madame Sfia Bouarfa, Députée et Secrétaire du Bureau du parlement.
6. Monsieur Philippe Fontaine, Député et Secrétaire du Bureau du parlement.
7. Monsieur J. Alexiou, époux de Mme Françoise Schepmans.
8. Madame Focant, épouse de M. Jacques Etienne.
9. Monsieur Christian DAUBIE, Secrétaire Général du parlement.
10. Madame Viviane Gérard, Directrice des relations internationales.



Le Vice-président SOALAHY et le Président Jean François ISTASSE paraphant  
le nouvel accord entre les deux Assemblées  
Tsimbazaza, novembre 2005

## ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

ALLOCUTION DE BIENVENUE DE M. SOALAHY,  
PRESIDENT INTERIMAIRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
A L'OCCASION DE LA VISITE  
DE M. Jean Francois ISTASSE,  
Président du Parlement de la Communauté  
Française de Belgique  
Jeudi 3 novembre 2005 à 09 H 00, Tsimbazaza, Antananarivo

*Monsieur le Président,  
Madame et Monsieur les Vice-présidents,  
Mesdames et Messieurs les députés du Parlement de la Communauté Française de Belgique,  
Monsieur le Consul Honoraire de Belgique,*

***Mesdames et Messieurs,***

C'est pour moi un grand honneur de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues dans l'enceinte de l'Assemblée nationale de Madagascar.

C'est dans cet hémicycle que la représentation nationale malgache s'exprime par l'intermédiaire des députés élus au scrutin majoritaire uninominal.

A notre droite se trouvent les places des membres du Gouvernement et autres invités de marque de l'Assemblée nationale que vous êtes.

Les statuts, à ma gauche, représentent les Présidents de cette chambre qui se sont succédés depuis la première Assemblée constituante de Madagascar.

***Chers collègues du Parlement de la Communauté Française de Belgique,***

Vous avez répondu favorablement à notre invitation, qui est pour nous d'une grande importance, parce qu'il s'agit de voir de visu le résultat de notre coopération qui dure depuis 5 ans déjà, quand le Président Jean Marie SEVERIN a apposé sa signature sur notre premier accord de coopération le 9 mars 2001.

Suite à l'initiative conjointe de Monsieur Jean LAHINIRIKO, Président de l'Assemblée nationale de Madagascar et de Madame Françoise SCHEPMANS, alors Présidente du parlement de la Communauté Française de Belgique, qui est également parmi nous aujourd'hui, en tant que première Vice-présidente de ce parlement frère, cet accord a fait l'objet d'un avenant pour permettre à notre Assemblée de disposer de matériels de sonorisation moderne que nous voyons sur nos sièges.

Nous vous remercions de tout notre cœur de nous avoir choisi pour ce genre de coopération qui s'inscrit dans le cadre de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Nous nous sentons vraiment comme des privilégiés quand on sait que ce type d'intervention existe seulement au niveau de deux parlements africains, l'Assemblée nationale de Burundi et l'Assemblée nationale de Madagascar.

Chez nous, la francophonie est une évidence car en définitive, tous les malgaches ont compris la chance que nous avions de compter une langue universelle parmi nos langues de travail.

Nous sommes heureux d'appartenir à cette grande famille linguistique et tirons un grand profit du dialogue que nous menons avec plus de 50 pays membres de l'APF.

Actuellement, nous faisons partie du bureau par le biais de notre Président Jean LAHINIRIKO. Pour nous, cette élection est une belle récompense pour un défenseur infatigable de notre cause.

En tout cas, nous vous réitérons nos remerciements les plus sincères pour l'ensemble du travail accomplis et surtout pour ce que nous allons encore déterminer juste après cette séance solennelle.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DE M. SOALAHY,  
PRESIDENT INTERIMAIRE DE L'ASSEMBLEE NATIONAL  
A L'OCCASION DU DINER ORGANISE EN L'HONNEUR  
DE M. Jean Francois ISTASSE, Président du Parlement  
de la Communauté Française de Belgique  
Jeudi 3 novembre 2005 à 19 H 00, Hôtel La Rotonde – Antananarivo

*Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les Vice-présidents,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
Monsieur le Consul Honoraire de Belgique,  
Messieurs les Secrétaires Généraux,  
Messieurs les Directeurs des Cabinets,  
Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs,*

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir au nom du bureau de l'Assemblée nationale malgache à l'occasion de ce dîner organisé en votre honneur.

Votre visite nous offre l'opportunité de développer et d'améliorer les relations déjà existantes entre nos deux Assemblées. Je tiens d'ailleurs à exprimer ma gratitude envers le Parlement de la Communauté Française de Belgique, qui vous a dépêché à Madagascar.

Ce genre de visite nous aide à élargir nos horizons, pour en apprendre davantage les uns sur les autres. Pour comprendre et apprécier nos différences. Et pour célébrer nos valeurs communes.

Je suis heureux que vous vous trouviez ici en ce moment particulier de notre histoire. Cela vous permet de constater le nouvel optimisme qui nous anime maintenant que nous sommes en voie d'éliminer notre déficit.

Une fois encore, confiante et tournée vers l'extérieur, notre Assemblée nationale prend sa place sur le plan international. Nous cherchons de nouvelles relations qui reposent sur des bases solides et mutuellement avantageuses.

Le Parlement de la Communauté Française de Belgique nous paraît un partenaire idéal avec sa coopération simple, sans grande bureaucratie mais extrêmement efficace en terme d'utilité.

Comme nous sommes déjà parvenus à un texte commun ce matin, je suppose que les paraphes de demain après-midi ne poseront plus de problème.

« *Plus l'ami est ancien, meilleur il est* »

Nous savons également que « *les amis sont comme les cordes de violon : il ne faut pas trop les tendre* »

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Je vous invite à lever vos verres au nom de notre amitié et de notre coopération.

Je vous remercie.

### ALLOCUTION DE M. SOALAHY

PRESIDENT INTERIMAIRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
A L'OCCASION DES PARAPHES DE L'ACCORD DE COOPERATION  
ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE MADAGASCAR  
ET LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Vendredi 4 novembre 2005 A 15H30

Tsimbazaza - Antananarivo 101

**Monsieur le Président,**

**Madame et Monsieur les Vice-présidents,**

**Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale de Madagascar,**

**Mesdames et Messieurs les députés du Parlement de la Communauté Française de Belgique,**

**Monsieur le Consul Honoraire de Belgique,**

**Mesdames et Messieurs,**

Vous voilà au terme de votre visite en terre malgache. Une fin de visite particulièrement riche car couronnée par cette cérémonie de paraphe de notre accord de coopération.

Un accord de coopération qui tourne vers l'avenir car elle couvre la période 2006-2009, pratiquement pendant 4 ans.

L'objet de l'accord est également plein d'avenir car il s'agit de la formation des députés et fonctionnaires de l'Assemblée nationale en collaboration avec les Universités de la Communauté Française de Belgique.

De notre côté, au niveau de l'Assemblée nationale de Madagascar, nous vous donnons notre engagement de respecter à la lettre les termes de cet accord.

L'événement d'aujourd'hui est pour nous très important car on se regarde maintenant et on construit des ponts qui ne mènent pas du tout à un avenir inconnu, mais qui reconduisent à une histoire culturelle commune entre nos deux chambres.

Cet accord est lié à notre désir commun d'éveiller la compréhension commune et l'intérêt mutuel entre le peuple malgache et la population de la Communauté Française de Belgique.

Ceci étant, au nom de la représentation nationale malgache, je vous prie Monsieur le Président de bien vouloir transmettre au peuple de la Communauté française de Belgique notre profonde gratitude ainsi que notre sincère amitié.

Je vous remercie.

**INTERVENTION de Monsieur Jean François ISTASSE,  
PRESIDENT DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE,  
lors de la visite d'une délégation du Parlement de la Communauté Française de Belgique  
à l'Assemblée nationale de Madagascar (03 novembre 2005)**

**Excellence, Monsieur le Premier Vice-président,  
Madame et Messieurs les Vice-présidents,  
Monsieur le Questeur,  
Chers Collègues Parlementaires,  
Mes chers collègues,  
Messieurs les Secrétaires Généraux,  
Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités.**

C'est incontestablement un très beaux jour, Monsieur le Président de séance, qu'est ce jeudi 03 novembre 2005, grand jour pour nous, pour rencontrer un Parlement frère, car nous considérons, avec le Parlement de Madagascar, avoir des relations fraternelles.

L'amitié qui s'est instaurée depuis 5 ans entre l'Assemblée nationale de Madagascar et le Parlement de la Communauté Française de Belgique est aujourd'hui, me semble-t-il, pleinement soulignée par cette visite d'une délégation du bureau de notre Parlement, délégation très fournie que j'ai le plaisir de présider et qui effectue donc cette visite au siège de votre Assemblée démocratique.

Nous vous savons vraiment gré de votre accueil qui correspond bien à cette tradition d'hospitalité qui est traditionnellement la votre, et nous avons pu l'apprécier largement et pleinement au cours des jours précédents au travers de votre pays.

**Monsieur le Premier Vice-président,**

L'accord de coopération technique liant nos deux institutions parlementaires qui a été signé le 09 mars 2001 est important.

Il a pu être mis en œuvre et concrétisé dans un délai raisonnable, et ce, compte tenu aussi de l'évolutions politique qu'a connu votre pays, et des adaptations à la convention initiale qui nous ont apparu opportun d'opérer de commun accord. Nous sommes donc très heureux de constater que le 12 mars 2004 a eu lieu la réception définitive des matériels de sonorisation de votre salle de séance, de vote électronique, de gestion et enregistrement des débats. Nous espérons naturellement que cet équipement moderne contribue à la valorisation et l'efficacité accrue de vos travaux parlementaires, et nous sommes très heureux de constater qu'il fonctionne. Il est particulièrement important, certainement, d'avoir de bons équipements pour le fonctionnement de ce lieu à la fois central et symbolique de la démocratie malgache qu'est ce parlement et que constitue son hémicycle.

La démocratie parlementaire y a certainement gagné, à coup sûr, et cette contribution que nous avons pu vous apporter modestement a, comme nous le souhaitions, permis aux membres de votre Assemblée de connaître des débats et des votes que nous espérons de meilleure qualité.

L'accord prévoyait aussi la fourniture de matériels d'infographie et d'informatique qui s'est réalisée en 2002 et 2003. Et là encore, il s'agissait d'un investissement significatif dont les services de votre Assemblée ont pu tirer un avantage certain, comme nous pouvons le constater.

**Alors, la modernisation du travail des assemblées parlementaires, nous semble-t-il, est un enjeu non négligeable pour le devenir et l'influence de celles-ci.**

Voilà donc, pour la délégation belge, nous semble-t-il, un bon accord engrangé et dont nous apprécions vraiment les résultats maintenant.

Nous sommes heureux d'avoir pu ainsi vous manifester modestement mais concrètement notre solidarité et notre appui dans les efforts que vous avez accompli et que vous continuez à accomplir pour donner à votre pays et à ses institutions un visage réellement démocratique.

Cette solidarité trouve sans aucun doute son fondement dans notre appartenance commune à cet espace international essentiel qu'est la francophonie mondiale, et nos deux parlements sont d'ailleurs membres, comme vous l'aviez à juste titre rappelé, de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, assemblée qui s'est réunie à

Bruxelles en juillet dernier, occasion à laquelle j'ai pu rencontrer Son Excellence, Monsieur le Président de votre Assemblée nationale, auquel j'adresse tous les sentiments d'amitié de la délégation belge, que je vous prie certainement de lui rapporter.

Alors, cette Assemblée Parlementaire de la Francophonie, l'APF comme nous disons, a donné une impulsion indéniable à divers accords entre les pays du Nord et les pays du Sud, tel que celui que nous avons conclu et réalisé entre nous.

Nous vous rendons visite, en plus, à quelques semaines de la Conférence Ministérielle de la Francophonie qui se tiendra dans votre capitale les 22 et 23 novembre prochain. Cette conférence a notamment à son ordre du jour très important la nouvelle programmation quadriennale 2006-2009 de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, l'AIF, qui est une réforme, d'ailleurs globale et institutionnelle de la francophonie. Cette réforme porte en particulier sur une fusion entre l'Organisation Internationale et l'Agence Internationale, fusion qui devrait, nous l'espérons tous, donner une meilleure visibilité, une visibilité accrue à la francophonie internationale dont la charte sera en conséquence modifiée.

Nos parlements, par le biais de l'AIF, me semble-t-il, ont un rôle certain à jouer pour renforcer encore cette francophonie dont les priorités sont bien connues et doivent être rappelées sans cesse, qui sont la diversité linguistique et culturelle, la paix et la démocratie, le droit de l'homme, l'éducation, le développement durable, la solidarité, sans oublier la promotion de la langue française et la culture qui nous unit et qui appelle de notre part un engagement soutenu.

Nous devons être, pour la francophonie, un fer de lance dans la définition et la réalisation effective de cette priorité qui nous concerne tous.

Je voudrais insister, pour ma part, sur un aspect capital de la francophonie internationale à l'heure de la globalisation, qu'est le respect des diversités culturelles. Nous ne sommes plus seulement à l'époque où on défendait la langue française en tant que telle, mais nous défendons la langue française comme symbole de reconnaissance et de tolérance à l'égard de toutes les cultures du monde entier.

Je crois que c'est le message que je vais porter maintenant, à juste titre, dans le monde actuel, un monde qui est devenu aussi difficile : la francophonie internationale.

**Monsieur le Premier Vice-président,**

En terminant cette intervention, je souhaiterais vous dire combien nous retenons de la découverte, malheureusement trop rapide, mais c'est toujours ainsi les missions parlementaires, trop rapides, mais nous retenons de la découverte de votre pays et de sa population surtout une merveilleuse impression. Votre pays est sans aucun doute confronté à des problèmes extrêmement difficiles, qui sont d'ailleurs communs, en partie, pour le continent africain.

Nous sommes néanmoins, c'est l'avis vraiment de l'ensemble de la délégation belge, convaincus que votre pays, que Madagascar est promis à un avenir prometteur dans la mesure où il pourra utiliser au mieux les atouts que constituent sa population, ses ressources humaines et ses ressources naturelles.

Nous vous souhaitons donc beaucoup de bonheur, à vous les parlementaires qui sont nos collègues, et aussi et surtout aux habitants, aux habitants de cette grande île, nous espérons que les années à venir verront encore le déploiement de nouveaux efforts pour assurer un épanouissement accru de votre nation et de toute celle et de tous ceux qui la feront et qui la font vivre au quotidien.

Nous vous remercions encore, avec l'ensemble de la délégation belge, de cette rencontre qui est marquée, me semble-t-il, du sceau de l'amitié entre nos deux peuples et les responsables de Madagascar et de la Communauté Française de Belgique.

Je vous remercie de votre attention.

## ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

### LISTE DES PROJETS DE LOIS ADOPTÉS – 1ère session ordinaire 2005

N°	N° PL	INTITULÉ	DATE D'ADOPTION EN SEANCE PLÉNIÈRE	N° LOI	DATE DE TRANSMISSION	
					SENAT	GOUVERNEMENT
01	052/2005	Autorisant la ratification de l'Accord conclu le 06 avril 2004 entre le Gouvernement de la République de Madagascar et le Gouvernement de la République de Maurice relatif à la promotion et à la protection réciproques des investissements.	25/05/05	2005-001	N°001-AN/Q2/SG/DL.4 du 30/05/05	N°001-AN/Q2/SG/DL.4 du 04/07/05
02	002/2005	Autorisant la ratification de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques	07/06/05	2005-004	N°002-AN/Q2/SG/DL.4 du 09/06/05	N°002-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/07/05
03	004/2005	Portant Politique Nationale de l'Emploi	07/06/05		N°003-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/06/05	
04	001/2005	Autorisant la ratification de l'Accord de crédit conclu le 12 octobre 2005 entre la République de Madagascar et le Fonds de l'OPÉP pour le développement international Relatif au Projet d'Appui à la Lutte contre les maladies transmissibles (M/H/SDA / IST/TUBERCULOSE)	08/06/05	2005-002	N°004-AN/Q2/SG/DL.4 du 16/06/05	N°008-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/07/05
05	003/2005	Autorisant la ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	09/06/05	2005-003	N°005-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/06/05	N°009-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/07/05
06	008/2005	Relatif à l'adoption	13/06/05	2005-014	N°006-AN/Q2/SG/DL.4 du 15/06/05	N°024-AN/Q2/SG/DL.4 du 29/08/05
07	048/2004	Portant Politique Culturelle Nationale pour un développement socio-économique	13/06/05	2005-006	N°007-AN/Q2/SG/DL.4 du 20/06/05	N°022-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
08	020/2005	Autorisant l'adhésion au Protocole sur le Commerce de la SADC ainsi qu'à ses amendements	25/07/05	2005-024	N°013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°029-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/09/05
09	021/2005	Portant exemption du Droit de Douanes (D.D) à l'importation du riz	25/07/05	2005-015	N°013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°022-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/09/05
10	014/2005	Autorisant la ratification de l'Accord de crédit conclu entre la république de Madagascar et l'Association Internationale de Développement Relatif au Projet de Pôles Intégrés de croissance	25/07/05	2005-010	N°013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
11	013/2005	Autorisant la ratification de l'Accord de crédit relatif au Second crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté, conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement	25/07/05	2005-009	N°014-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
12	024/2005	Autorisant la ratification du Projet du Troisième Groupe de la Centrale Hydroélectrique d'Andekaleka conclu le 07 juillet 2005 entre la république de Madagascar et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)	25/07/05	2005-013	N°013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
13	006/2005	Autorisant la ratification de l'Accord entre la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds Africain de Développement (FAD) et le Gouvernement Malgache sur l'établissement du Bureau de BAD/FAD à Madagascar	25/07/05	2005-008	N°013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
14	016/2005	Autorisant la ratification de l'Accord de crédit relatif au Second Projet Multisectoriel de Prévention ; des IST et du VIH/SIDA, conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement	25/07/05	2005-012	N°013AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05

## LISTE DES PROJETS DE LOIS ADOPTÉS – 1ère session ordinaire 2005

N°	N° PL	INTITULE	DATE D'ADOPTION EN SEANCE PLENIÈRE	N° LOI	DATE DE TRANSMISSION	
					SENAT	GOUVERNEMENT
15	007/2005	Autorisant la ratification de l'Accord aérien entre le Gouvernement de la République de Madagascar et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	25/07/05	2005-017	N°013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°027-AN/Q2/SG/DL.4 du 22/09/05
16	019/2005	Portant modification de la Loi n° 96-034 du 27 janvier 1997 portant réforme institutionnelle du secteur de Télécommunications	25/07/05	2005-023	N°010-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°029-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/09/05
17	015/2005	Autorisant la ratification de l'Accord de crédit relatif au Second Projet d'Appui au Secteur Santa (CRESAN-2), conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement	25/07/05	2005-011	N°010-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
18	012/2005	Relatif à l'activité et au contrôle des institutions de microfinance	27/07/05	2005-016	N°015-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°026- AN/Q2/SG/DL.4 du 14/09/05
19	010/2005	Sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages	27/07/05	2005-018	N°018-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°027- AN/Q2/SG/DL.4 du 22/09/05
20	011/2005	Sur la concurrence	27/07/05	2005-020	N°012-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°027- AN/Q2/SG/DL.4 du 22/09/05
21	025/2005	Modifiant certaines dispositions de la Loi n° 99-022 du 30 août 1999 portant Code Minier	27/07/05	2005-021	N°017-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°028- AN/Q2/SG/DL.4 du 27/09/05
22	026/2005	Portant modification de certaines dispositions de la Loi n° 2001-031 du 08 octobre 2002 établissant un Régime spécial pour les Grands Investissements Miniers dans le secteur minier malgache	27/07/05	2005-022	N°017-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°028- AN/Q2/SG/DL.4 du 27/09/05
23	017/2005	Portant Loi de Règlement pour 1999	27/07/05	2005-027	N°016-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	En cours d'envoi
24	018/2005	Portant Loi de Règlement pour 2000	27/07/05	2005-028	N°016-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	En cours d'envoi
25	022/2005	Fixant les principes régissant les statuts des terres	27/07/05	2005-019	N°019-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N°027- AN/Q2/SG/DL.4 du 22/09/05

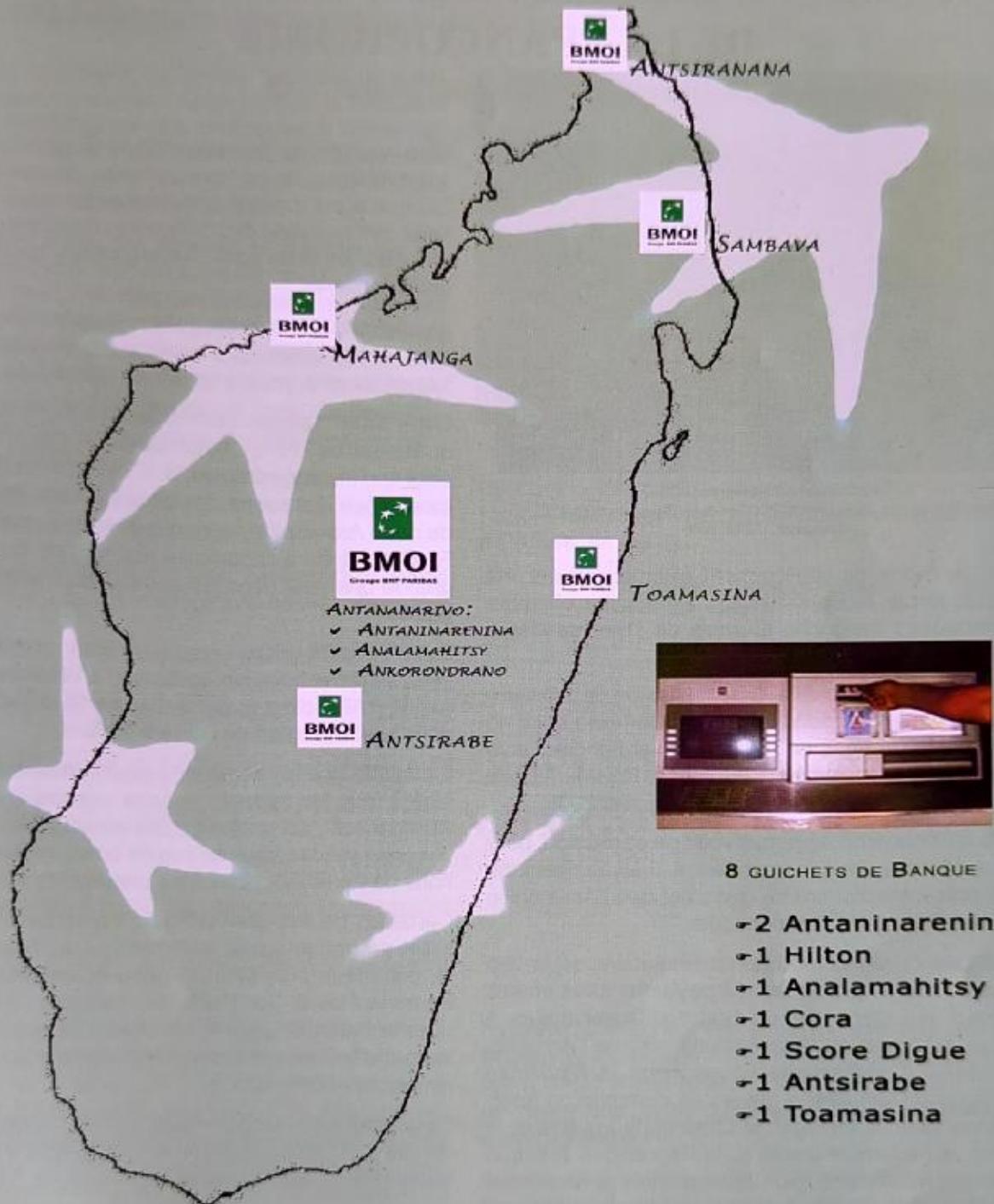
## PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE – 1ère session ordinaire 2005

N°	N° PL	INTITULE	DATE D'ADOPTION EN SEANCE PLENIÈRE	N° LOI	DATE DE TRANSMISSION	
					SENAT	GOUVERNEMENT
01	Proposition de Loi n°04-2003/PL	Prévoyant la création et relative à la réglementation et au fonctionnement des fonds de pension de retraite complémentaire ou de base	28/07/05 dernière lecture	2005-007	N°018-AN/Q2/SG/DL.4 du 29/06/2004	N°023- AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05



**BMOI**

Groupe BNP PARIBAS



**8 GUICHETS DE BANQUE**

- 2 Antaninarenina
- 1 Hilton
- 1 Analamahitsy
- 1 Cora
- 1 Score Digue
- 1 Antsirabe
- 1 Toamasina

**SIÈGE SOCIAL:**

PLACE DE L'INDÉPENDANCE ANTANANARIVO 101

TEL: (261 20) 22 346 09 FAX: (261 20) 22 346 10 TELEX: 223 81 / 225 99

BP: 25 BIS E-MAIL: BMOI.SM@SIMICRO.MG

**LA BANQUE D'UN MONDE QUI CHANGE**

aminareo, fa tokony ho vahanareo any, ary ny fiarahanareo miasa, ny « Chef de Région » sy ny solontenam-panjakana rehetra any an-toerana sy ireo olom-boafidy no hahitana fahombiazana.

Amin'izay zavatra izay ihany, ataoko angamba fa tsy nisy torolalana manokana hoe aza miara-miasa, na aza mety ho rebireben'ireo olom-boafidy ireo tao, fa ny flaha-miasa no namporisihana an-dry zareo.

### Fanontaniana : Atoa RASOLONJATOVO Honoré

Fanontaniana telo ny ahy, Tompoko, ka ny voalohany dia mangataka fanazavana feno aho amin'ilay « détaxation » amin'ny fanafaram-bary.

**Valiny : Atoa RANJEVA Marcel, Minisitry ny Raharham-bahiny, misolo tena ny Minisitry ny Toekarena, ny Fitantanam-bola ary ny Tetibola**

Avy amin'ny Solombavambahoaka RASOLONJATOVO Honoré, mangataka fanazavana momba ny « détaxation »-n'ny vary.

Raha nisy, Tompoko, ny haban-tsena 10%, ny TVA 20% momba ny vary, izay nanankery hatramin'ny 31 Aogositra 2005, nesorina kosa ny haban-tseranana taty aoriana, ary nanomboka ny voalohan'ny volana Septambra 2005 dia TVA 18% ihany no sisa efain'ny mpanafatra vary.

### Fanontaniana : Atoa RANDRIANAIVOARIVONY Jeannot

Mikasika ny JIRAMA, fantatra fa ny Minisitra tompon'andraikitra amin'izao fotoana izao dia tsy eto an-toerana, mijery ny famatsiam-bola ahafahana manrina an'ity JIRAMA ity.

Ho anareo tompon'andraikitra eto, azonareo hazavaina misimisy kokoa ve ity « plan de redressement »-n'ny JIRAMA ity, amin'ny fomba tsotra, mba hampazava amin'ny vahoaka tsirairay izay « plan de redressement » izay ?

**Valiny : Atoa RAMAROSON Bruno Andriatavison, Minisitry ny Fifandraisan-Davitra, ny Paositra ary ny Fifandraisana, misolo tena ny Minisitry ny Angovo sy ny Harena an-Kibon'ny Tany**

Araka ny efa fantatsika, ny tena zavatra sarotra indrina momba ny JIRAMA dia mikasika ny famokarana, tsy mahaleo ny sarany ny vidiny, izany hoe izay zavatra vokarin'ny JIRAMA amin'ny herin'aratra dia mitarika fatiantoka.

Ny « investissement » atao voalohany indrindra dia ny hampidinana an'izay sarany izay, na ny masonkarena ihany kosa angamba no azo ilazàna azy. Rehefa miresaka isika hoe hanao ny « ajustement » dia tsy maintsy mba zavatra efa kelikely sisa no hanaovana izany « ajustement » izany.

Ny « investissement » faharoa dia ny atao hoe « investissement de production », mampitombo ny famokarana ny herin'aratra, satria izay ihany no lalana ahafahana miala amin'ny « délestage ». Tsy azo atao mihitsy



*My Praiministra, Lehiben'ny Gouvernementa manoloana ny Solombavahoaka*

izany ny hanao ny « investissement de production » raha tany ka tsy mbola voahitsy aloha ny saram-pamokarana azy. Ny « délestage » rahateo dia iarahantsika mahalala fa be dia be ireo « acteurs économiques » miandry ny ahafahana miala amin'izany.

Ao anatin'io « plan de redressement » io dia misy ihany koa ny fanetanana sy torohevitra amin'ny ahafahana manao fitsitsiana kokoa eo amin'ny fandaniana ny herin'aratra, tahaka izay ihany koa ny fampiasana ireo fitaovana tsy dia mihinana herin'aratra be loatra. Izay no tena votoatiny ao anatin'izay « plan de redressement » izay.

### Fanontaniana : Atoa LAHIMARINA Benoît

Ho an'ny Minisitry ny Fahasalamana.

Aiza ho aiza ny mikasika ny « fixation »-n'ny « poste budgétaire » izay voalazan'ny Minisitra teo alohanao, Andriamatoa Minisitra, mba hialàna amin'ny dokotera tonga androany mandeha rahampitso ?

**Valiny : Andriamatoa ROBINSON Jean Louis, Minisitry ny Fahasalamana sy ny Fandrindrana ny Fiainam-pianakaviana**

Eo amin'ireo dokotera hoe maka « poste budgétaire » fotsiny dia tsara valiana kosa angamba ny amin'iny. Misy « contrat » ataonay amin'ireo dokotera alefa amin'ireny toerana ireny, ka raha sanatria miala alohan'ny roa taona izy dia naman'ny tapaka ho azy io « contrat » io, ka azonay hakana olona vaovao apetraka amin'ireny toeram-pitsaboana ireny.

Manana tetikasa ihany kosa izahay amin'ireny toerana lavitra, na « zone enclavée » ireny amin'izao fotoana izao. Noezahina nasiana BLU ireny toerana ireny, ary ny CHB II na CHB I dia hoezahina kosa hasiana « ambulance ».

Ny tetikasa nataonay kosa dia misy ny « Equipe Sanitaire Mobile », antsoina amin'ny BLU, dia tonga amin'ireny « zone enclavée » ireny.

Jean BALAVA  
Chef du Service des Procès-Verbaux  
et Comptes-Rendus Analytiques

## FANTARO NY ANTENIMIERAMPIRENENA

### Varavarana misokatra tontosaina manerana an' i Madagasikara

Ny volana Febrero 2005 no nosantarana teto Antananarivo ity Hetsika Varavarana Misokatry ny Antenimierampirenena ity izay iarahany miasa amin'ny PNUD sy ny Union Européenne. Efa notantaraina tamintsika ny akon'izany tamin'ny laharana fahatelon'ny AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA. Santatra ihany ny teto amin'ny Renivohitr'i Madagasikara kanefa dia efa azo lazaina fa nahaliana ny besinimaro ny nahafantatra bebe kokoa izany atao hoe Antenimierampirenena izany. Tsiahivina etoana fa ny tsy hahatompon-trano mihono ny Vahoaka malagasy manerana ny Nosy amin'ny Asa sy ny andraikitr'ireo Olomboafidy eto amin'ny Antenimierampirenena no tanjona amin'ity hetsika « Varavana Misokatra » ity.

Notanterahina nandritra ny roa andro – ny 01 sy 02 Jolay 2005, tao amin'ny efitrano malalaky ny Lapan'ny tanan'an'i Mahajanga ny Varavana Misokatra faharoan'ny Antenimierampirenena.

Ny Filoha lefitry ny Antenimierampirenena, Atoa SOALAHY izay nisolo tena ny Filoha LAHINIRIKO Jean no nanokatra tamin'ny fomba ofisialy ny fampirantiana sary sy ireo tahirin-kevitra ary boky mirakitra ny asan'ny Solombavambahoakan'i Madagasikara. Nanotrona azy tamin'izany ireo Solombavambahoaka izay nahitana an' Atoa RAZOARIMIHAJA Solofonantaina, Filoha lefitra, Atoa BETKOU Aimé François, Kestora Faharoa, Atoa RAKOTARAHALAHY Jean de la Croix sy Atoa RANDRIANARIVO Louis izay samy Solombavambahoaka voafidy tao amin'ny Faritan'i Mahajanga.

Hetsika maro no hita tamin'izao Varavarana misokatra izao. Ankoatra ny fampirantiana sary dia intelo miantoana ny Famelabelaran-kevitra izay notontosaina :

- ny zoma 01 Jolay no nanoloran'ny PNUD tamin'ny alàlan' Atoa RAKOTONIRINA Olivier ny « Objectifs du millénaire pour le dé-

veloppement », izay notohizana tamin'ny famelabelaran-kevitra izay nentin'Atoa RASAMISOA Mely - mparahay lalàna sady mpiasa maharitra teto amin'ny Antenimierampirenena, nampahafantatra tamin'ny ankaboney ny Antenimierampirenena nandritry ny fifandimbiasam-pitondrana telo nisy teto amin'ny Firenena ;

- ny asabotsy faha-02 Jolay 2005 kosa dia ny Filoha lefitra, Atoa SOALAHY, no nanazava ny Asan'ny Solombavambahoaka. Ity famelabelaran-kevitra farany ity no azo lazaina fa tena nahaliana ny mponin'i Mahajanga satria maro dia maro tokoa ireo fanontaniana izay napetrak'izy ireo ary nahazoam-baliny avokoa. Tonga nanotrona sy nanome voninahitra ny fotoana rehetra ireo olo-manan-kaja maro sivily sy miamila.

**Tany Toliara indray ny Varavarana Misokatry ny Antenimierampirenena no notontosaina ny 16 sy 17 Septembre 2005 lasa teo.**

Ny Filohan'ny Antenimierampirenena – Atoa LAHINIRIKO Jean – no nanokatra izany tamin'ny fomba ofisialy ny Zoma faha-16 Septembre, tamin'ny 10 ora maraina, tao amin'ny CAPR. Nasongadiny tamin'ny lahateny nataony fa nobataina vetivety ho any Toliara ny Antenimierampirenena mba hahafanta-



Toliara, 16 Septembre 2005

ran'ny mponina any an-toerana ny Asa sy ny Andraikitra sahanin'ireo Olom-boafidy ao amin'izany Andry Mpanao Lalàna izany sy ny tontolo manodidina azy. Nantitrateriny koa fa « Lapan'ny Demokrasia ny Antenimierampirenena » ary tsy ny fanaovana Lalàna ihany no atao-ny fa misokatra sy misandrahaka amin'ny sehatra rehetra eto Madagasikara sy any ivelany.

Ny firaisan-kinan'ny Solombavambahoaka, izany no hevi-dehibe niraisan'ireo Solombavambahoaka izay nisolotena ny Faritanin'ny enina, tamin'ny alàlan' ireo Filoha Lefitra isany Rtoa LECHAT Ramampy Marie Zénaïde, Atoa SOALAHY, Atoa JAOSOA Jean Pascal, tao koa Atoa Kestora isany : BETKOU Aimé François sy RAHARINAIVO Andrinatoandro, ireo solontena avy amin'ny Vondrona politika izay nahitana ireo avy amin'ny Vondrona Parlementera GPR sy TIM, ireo Solombavambahoaka maro avy amin'ny Faritanin'Antananarivo izay notarihan'Atoa RAZANOELISON Julien ary ireo Solombavambahoaka rehetra avy amin'ny Faritanin'ny atsimo iny.

Taorian'ny lanonam-panokafana dia nitsidika ny trano heva nisy ny fampirantiana nanehoana ny Ante-



Nandritra ny lanonam-panokafana tany Mahajanga

nimierampirenena ireo Olo-manan-kaja rehetra. Nisy koa ny fandefasana horonan-tsary mikasika ny asan'ny Antenimierampirenena ka nosinganina tamin'izany ny « Questions des Députés et Réponses du Gouvernement » izay natao ny volana Jolay farany teo (fotoana nisan'ny disadisa teto amin'ny Antenimierampirenena) mba anehoana fa Lapan'ny Demokrasia tokoa ny Lapan'i Tsimbazaza.

Ankoatr'izany rehetra izany dia nisy ihany koa ny famelambelaran-kevitra narahina adi-hevitra izay natao tao amin'ny Lapan'ny Faritan'ny Zoma faha-16 Septambra folakandro, ka ny Filoha Lefitra - Atoa RAZAKANIRINA Mahafaritsy no nanazava momba ny « Antenimierampirenena sy ny fampan-dehanan-draharaha eo anivony ». Nom eny anjara fitenenana tamin'izany koa ireo Filohan'ny Vondrona Parlementera GPR, Atoa Mara NIARISY sy ny TIM, Atoa RAKOTOARISON Yves Aimé.

Ny Asabotsy faha-17 Septambra 2005 kosa dia ny Profesora DARSON, Talen'ny Kabinetran'ny Filoha Lefitra SOALAHY no name-labelatra ny loha-hevitra hoe : « hy Antenimierempirenena sy ny fam-pandrosoana » ; nofaranan'ny avy ao amin'ny PNUD tamin'ny « Présentation des Objectifs du Millénaire pour le Développement » ny fotoana tamin'iny andro iny.

Navitrika sady liana tokoa ny mponina tao Toliara mba hamantatra ny Antenimierampirenena, indrindra fa ireo tanora mpianatra, ireo Olomboafidy ary ireo Mpandrahara. Nanome voninahitra sy nanotrona ny fotoana rehetra tamin'izao Varavarana Misokatra izao ireo olo-manan-kaja maro sivily sy miaramila avy ao an-toerana.

**Anjaran'ny Antsiranana kosa ny nandray ny Varavarana Misokatry ny Antenimierampirenena dingana faha-efatra ny Zoma faha-11 sy Asabotsy faha-12 Novambra 2005.**

Tonga teny an-toerana nanokatra sy nanome voninahitra izao foto-

ana izao ny Filohan'ny Antenimierampirenena, Atoa LAHINIRIKO Jean notronin'ireo Solombavambahoaka maro izay nahitana an'Atoa Filoha Lefitra, JAOSOA Jean Pascal, ny Kestora BETKOU Aimé François izay voafidy tany Sakaraha, ny Filohan'ny Vondrona Parlementera TIM, Atoa RAKOTOARISON Yves Aimé izay voafidy tany Faradofay, ny Solombavam-bahoaka isany, Atoa ZAFINDRAPAOLY voafidy tao Antalaha, Atoa JAOMIFIDY Clovis Tomboravo voafidy tao Sambava, Atoa ABDALLAH voafidy tao Ambilobe, Atoa ZARA Roger voafidy tao Nosy-be, Atoa Jean ADOLPHE voafidy tao Antsiranana I, Atoa Jean MICHEL voafidy tao Ambovombe ary Rtoa RAZAFINDRAKOTO Harifanja voafidy tao Beroroha.

Nifanotroan'ireo Solombavambahoaka avy amin'ny farany Atsimontonga tany amin'ny farany Avatra no netin'izy ireo nampiavaka ny "solidarité" n any firaosankina. Tamin'ny kabary fanokafana ny Ianonana dia navoitran'Atoa LAHINIRIKO Jean fa ilaina ny fitiavana, ny fiaraha-miasa, ny fifameilan'ny samy Malagasy mba hahafahantsika rehetra hampan-droso marina ity Firenentsika ity. Niantso firaosankina eo amin'ny samy Parlementera koa izy mba hitondrana avo ny feon'ny Vahoaka izay soloi ny vava. Tsy nohadinoiny koa ny nampahatsiay ny maha-« Lapan'ny Demokrasia ny Lapan'i Tsimbazaza ».

Notontosaina tamin'izao Ianonana izao ihany koa ny fampisalorana mari-boninahitra « Commandeur de l'Ordre National » an'Andriamatoa JAOSOA Jean Pascal, Filoha Lefitra, Solombavambahoaka voafidy tany Antsiranana.

Azo lazaina fa nahavory Ianonana ny vahoaka tokoa ity hetsika Varavarana Misokatry ny Antenimierampirenena tany Antsiranana ity. Tahaka ny seho ta-



Antsiranana, 12 Novambra 2005

min'ireo Faritany teo aloha dia tsy natao ambanin-javatra ny fampirantiana, fandefasana horonan-tsary mikasika ny Antenimierampirenena ary ireo lahan-teny samihafa toy ny an'ny PNUD : « Présentation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement - OMD » ; "ny Anjara asan'ny Antenimierampirenena eto Madagasikara" izany indray no novelabelarin'ireo Solombavambahoaka notarihan'Atoa Filoha Lefitra JAOSOA Jean Pascal ary « ny Antenimierampirenena manoloana ny fivoaran'ny fizahan-tany » izay novoaboasan'Atoa Profesora DARSON.

Teo am-pamaranana dia nanambara Atoa BETKOU Aimé François, Kestora Faharoa, sady Filohan'ny Komity Mpanomana ny Varavarana Misokatra fa tafita amin'ny Vahoaka tokoa ny hafatra fampahafantarana ny Tontolon'ny Antenimierampirenena raha natao ny famakafakana ara-kevitra tamin'ny Vahoaka izay nihaona taminy.

Tonga nanotrona ny fotoana rehetra ny olo-manan-kaja sivily sy miaramila maro, singanina amin'izany ny Filohan'ny Delegasiona Manokan'ny Faritanin'Antsiranana, ny Lehiben'ny Faritra any an-toerana, ny Ben'ny Tànana ary ireo Mpandrahara marobe izay nanome tana tamin'izao Ianonana izao.

Hotontosaina any Fianarantsoa ny Varavarana Misokatry ny Antenimierampirenena manaraka ary any Toamasina no hamaranana izany hetsika izany.

Hanta RAKOTOVAO  
Chef du Service de l'Information  
et des Relations avec les Médias

# SOME POINTS THAT SHOULD BE KEPT ON THE DEPOSITION CONCERN OF THE NATIONAL ASSEMBLY PERMANENT BUREAU MEMBERS

*That year 2005, the last month of the first ordinary session was characterized by an event which was unique in the annals of the National Assembly.*

**D**uring the adoption of the last agenda's plenary session of the month of July, evoking an emergency, a deputy, member of the majority parliamentary group has, on behalf of the emergency procedure, included in the Internal Regulations, deposited a motion of discharge of the Permanent Bureau's members at the presidency of session. Thereafter, the president of session suspended it.

The following day, he convened a press conference to announce his resignation as President of National Assembly and to give the entire authority to the doyenne of age of the Permanent Bureau. The latter, seized of the resignation demand, asked the opinion of the High Constitutional Court.

Everywhere, in countries of strong parliamentary tradition, the same problems should have been solved within the majority parliamentary group or at least within the party. On no account, the other groups or the public should be associated with the problem. They should only be informed concerning the jeopardized order within the political family of the Permanent Bureau members.

Nevertheless, this initiative, through force of circumstance, allowed us to enrich our knowledge in matter of the functioning of Parliamentary Assembly.

The noticed juridical emptiness was quickly filled by the opinions of the High Constitutional Court, the only Institution able to proceed to a legal interpretation of our fundamental law.

The experience is enriching on three points :

- Like any other of Institution in office, the Vice-President substituting the President, in case of petition for resignation of his latter, is able to ask the recommendation of the High Constitutional Court (Opinion n° 03-HCC/AV, July 26th 2005).
- The meaning of the article 70 of the Constitution aims to preserve the stability of the office in charge of the Administration in the national Assembly. Consequently, the cause to interrupt the term of office aforementioned by the Constitution is only the deposition for serious reason adopted by a voting of two thirds of the deputies, without any other addition, except in case of normal vacancy such as death, mental or physical incapacity (Opinion n° 03-HCC/AV, July 26th 2005).
- One cause to constitute a serious reason leading the deposition of Permanent Bureau members, individually responsible, is the characterized violation of constitutional or legal measures and concern of general interest (Opinion n° 04 -HCC/AV, July 26th 2005).

It emerges from these different points that the deposition of a Permanent Bureau member should not be caused by purely political reasons. The stability of Institutions of the Republic is mainly based on a different matter of short-term consideration.

Those principles are at present integrated in our parliamentary practice, which will serve as reference in the future.

By RANDRIAMAHAFANJARY Calvin  
Secretary General of the National Assembly

# L'ENTRAVE AU PRINCIPE DE LA NAVETTE DANS LE DROIT PARLEMENTAIRE MALGACHE

*La Constitution de 1998 consacre le principe de bicamérisme dans notre système parlementaire. Elle attribue à l'Assemblée nationale et au Sénat un rôle identique dans l'examen et le vote de la loi.*

**A**ux termes de l'article 86 de la Constitution, « tout projet ou proposition de loi est examiné en premier lieu par l'Assemblée devant laquelle il a été déposé puis transmis à l'autre Assemblée.

La discussion a lieu successivement dans chaque Assemblée jusqu'à l'adoption d'un texte unique ».

En cas de désaccord entre les deux chambres, une procédure de conciliation est prévue à l'initiative du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. C'est la Commission mixte paritaire chargée de préparer un texte unique qui sera soumis à l'approbation des deux Assemblées.

Cette faculté est même possible après une seule lecture dans chaque chambre au cas où le Gouvernement estime qu'il y a urgence.

Dans tous les cas de désaccord, l'Assemblée nationale statue définitivement à la majorité absolue des membres la composant.

C'est alors un système tout à fait inégalitaire en ce qu'il réserve à l'Assemblée nationale le pouvoir de statuer définitivement en cas d'échec. Le Gouvernement y joue également un rôle prépondérant, car il détient seul la prérogative de recourir à la conciliation par le biais de la Commission mixte paritaire.

Jusqu'à présent, force est de constater que malgré la présence de deux majorités différentes à l'Assemblée nationale et au Sénat, les désaccords entre les deux chambres sont minimes par rapport à l'ensemble des textes soumis à leur examen. D'ailleurs, la Commission mixte paritaire n'a jamais eu l'occasion de fonctionner après presque deux législatures.

Le système profite à l'Assemblée nationale pour les raisons que nous venons d'évoquer ci-dessus.

Que se passe-t-il alors en cas d'entrave au principe de la navette ?

L'autre chambre, malgré la transmission d'un texte en cours de procédure ne l'inscrit pas dans son ordre de jour. C'est un cas de figure qui n'est pas prévu par la Constitution ni les Règlements Intérieurs des deux chambres.

En l'absence d'une décision ou avis de la Haute Cour Constitutionnelle pour combler ce vide juridique, on serait tenté de le rapprocher à la notion d'abus de procédure ou de détournement de pouvoir.

En l'espèce, l'autre chambre est en train de commettre une sorte d'abus du droit, car elle exerce son pouvoir d'établir son ordre du jour pour un objet autre que celui en vue duquel il a été conféré par la loi fondamentale.

La non inscription du texte de loi dans son ordre du jour est plutôt motivée par sa réticence de le voir finalement adopté par la première chambre.

Dans la jurisprudence, une telle entrave au principe de la navette est assimilée au détournement de pouvoir car tout en ayant les apparences de la régularité (droit d'établir son propre ordre du jour), en réalité, cette inaction a pour motif unique ou déterminant de faire échec à l'adoption du texte en discussion.

Cependant, il faut être prudent dans la qualification des faits, car l'ordre du jour des Assemblées comporte plusieurs contraintes : la priorité à l'ordre du jour proposé par le Gouvernement, le caractère limité dans le temps des sessions parlementaires, etc...

Une étude minutieuse des pièces de dossier sera alors nécessaire avant d'accuser l'une ou l'autre chambre d'abus de droit ou de détournement de pouvoir.

Il convient d'examiner au préalable les facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes qui ont milité pour la non inscription du texte dans l'ordre du jour (nécessité d'information complémentaire, l'indisponibilité des experts, l'importance de l'ordre du jour prioritaire du Gouvernement, etc...).

En tout cas, il est de principe que tout texte déposé doit être discuté dans les deux sessions qui suivent sa date de dépôt. Au-delà de deux sessions ordinaires, l'auteur du texte ou l'Assemblée qui l'a transmis est en droit d'interpeller l'autre Assemblée sur son obligation constitutionnelle qui consiste à appliquer la navette.

RANDRIAMAHAFANJARY Calvin  
Secrétaire Général de l'Assemblée nationale

## LA TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RESEAU AFRICAIN DES PERSONNELS DES PARLEMENTS



Photo de famille à Ouaga : au centre, en boubou blanc, SEM ROCH CHRISTIAN MARC KABORE,  
Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso

**L**a troisième Assemblée Générale du Réseau Africain des Personnels des Parlements s'est tenue les 26, 27, 28 et 29 août 2005 à Ouagadougou au Burkina Faso.

Cette Assemblée Générale a connu la participation de 72 fonctionnaires parlementaires provenant de 16 pays.

Outre les réunions du Comité Exécutif, les Commissions d'Etude ont examiné les rapports de l'Assemblée Générale d'Antananarivo et ont abordé de nouveaux sujets.

### 1. Le Comité exécutif

Le Comité Exécutif a examiné le rapport moral et financier présenté par le Président du RAPP et entendu le rapport des commissaires aux comptes. Après avoir constaté la concordance des comptes, il a donné au Président du RAPP quitus de sa gestion.

Ces rapports ont été présentés à la séance plénière qui les a adopté à son tour.

### 2. La Commission des finances et du budget

Le rapport de cette commission coïncide avec celui que le Trésorier du RAPP a présenté devant le Comité Exécutif. L'Assemblée Générale a fait observer ce fait et a demandé que les attributions de la commission soient revues.

### 3. La Commission des textes fondamentaux

Cette commission a examiné le rapport de Tana. Elle devait également examiner le rapport du premier secrétaire, mais ce rapport n'a pas pu être produit.

La commission a formulé des recommandations afin que les actes de l'Assemblée Générale soient

désormais consignés dans un rapport de synthèse qui sera adopté par la plénière.

Une excursion culturelle a eu lieu à Zimiaré au barrage de Ziga. C'est un complexe hydro-agricole, situé à une trentaine de kilomètre de Ouagadougou.

Les délégués ont pu également visiter le Zoo privé du Président de la République du Burkina Faso à Laongo.

La cérémonie de clôture a eu lieu vers 18H 30mn le lundi 29 août 2005, marquée par deux discours, celui du Président du RAPP et du Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, SEM Roch Christian Marc KABORE.

D'importantes décisions ont été prises durant cette 3ème Assemblée Générale. Entre autre, l'engagement des députés panafricains du Burkina de travailler à Johannesburg, pour que le RAPP obtienne le Statut d'organe consultatif du Parlement Panafricain auprès du Parlement Panafricain.

La conclusion d'un partenariat avec le forum parlementaire africain pour le NEPAD, représenté pour l'occasion par son Secrétaire Général, ALFA Niaki Bary et l'engagement du Réseau à trouver d'autres partenaires durables à l'image de certaines Institutions spécialisées de l'Organisation des Nations-Unies.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu au mois d'août 2006 à Rabat, laquelle sera précédée par les travaux du Comité Exécutif du mois de février ou mars 2006 à Conakry.

Calvin RANDRIAMAHAFANJARY  
Président du RAPP

## AUDIENCES AUPRES DE SEM JEAN LAHINIRIKO, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE MADAGASCAR

Les audiences accordées par le Président de l'Assemblée nationale avoisinent la centaine depuis le début de cette année 2005 ; nous relatons ici quelques propos durant certaines d'entre elles.

**I. Le nouveau Représentant de l'Union Européenne, M. Jean Claude BOIDIN, a été reçu en audience auprès de M. Le Président de l'Assemblée nationale le Mardi 25 janvier 2005 pour une visite de courtoisie.**



La poursuite des coopérations entre l'Union Européenne et Madagascar, en occurrence celles déjà établies entre l'Assemblée nationale et l'Union Européenne a été au centre de cette visite. Monsieur LAHINIRIKO Jean a fait remarquer que ses relations avec l'Union Européenne remonte au temps où il a été Ministre des Travaux Publics, donc à l'époque de Monsieur Pierre PROTAR - l'illustre représentant de l'UE qui a réalisé d'innombrables projets pendant les temps de crise à Madagascar. Le Président LAHINIRIKO a réitéré ses remerciements quant à l'obtention des matériels informatiques - dons de l'Union Européenne et souhaité la pérennité de ce genre de coopération et d'échange d'expériences.

Pour sa part, M. Jean Claude BOIDIN a annoncé que cette visite de courtoisie qu'il effectue à l'Assemblée nationale est la première depuis son arrivée à Madagascar pour la simple et unique raison que l'Assemblée nationale est la base de la démocratie. Il a réaffirmé le soutien de l'Union Européenne aux efforts louables déployés par Madagascar pour son développement et souhaité la continuation des projets avec l'Assemblée nationale de Madagascar.

**II. Le Vendredi 18 novembre 2005, M. LAHINIRIKO Jean, a reçu dans son bureau, au Palais de Tsimbazaza SEM ALAIN LE ROY, nouvel Ambassadeur de la République Française à Madagascar.**



Au cours de la rencontre, M. Le Président lui a présenté les rôles et attributions des 160 Députés ainsi que la structure politique de la Chambre.

Dans la même foulée, il a rappelé les liens séculaires qui existaient entre les deux pays ainsi que les différentes réalisations et contributions de la France à l'endroit de Madagascar. Au niveau de l'Assemblée nationale, on peut citer les séances d'informations et de formations dispensées aux Députés ainsi que l'envoi des agents du Corps des administrateurs en France, déplacement ajourné pour des raisons techniques.

Dans son allocution, le nouvel Ambassadeur a manifesté son vœu de continuer les réalisations faites par ses prédécesseurs. De même, il a affirmé que la France est prête à aider Madagascar et à apporter sa contribution dans tous les domaines : économique, culturel, social. Et en sa qualité de Diplomate, il travaillera davantage dans le raffermissement du Groupe d'Amitié Franco-malagasy.

En le remerciant de son passage au Palais de Tsimbazaza, le Président de l'Assemblée nationale, tout en lui offrant un cadeau-souvenir, lui a souhaité un bon séjour à Madagascar et a promis de tout mettre en œuvre pour consolider les liens qui rattachent les Parlements des deux pays.

III. Une délégation chinoise dirigée par le Premier Ministre chinois HYANG JU a foulé le sol malgache le lundi 21 novembre 2005. Accompagnée de l'Ambassadeur de la République de Chine auprès de la République de Madagascar, cette délégation s'est rendue au Palais de Tsimbazaza le mardi 22 novembre 2005 pour y effectuer une visite de courtoisie auprès de M. LAHINIRIKO Jean, Président de l'Assemblée nationale malagasy. Le Président du Groupe d'Amitié Madagascar-Chine, M. RASOLOFONIRINA Louis, ainsi que deux Députés ont assisté à cette rencontre.

Ont été débattus au cours de cette visite le raffermissement de l'amitié et de la coopération, d'une part, entre la République de Chine et la République de Madagascar et, entre les Parlements des deux nations, d'autre part.

Le Président de l'Assemblée nationale malagasy a vivement remercié son hôte de marque qui a précédemment doté l'Assemblée nationale de matériels de sport ainsi que de micro-ordinateurs. A cette occasion, cette délégation a offert une enveloppe de 500 000 Yens pour l'achat de micro-ordinateurs portables pour les Députés.

Pendant son intervention, le Premier Ministre chinois HYANG JU a exprimé sa joie et sa reconnaissance pour l'accueil qu'on leur a réservé au Palais de Tsimbazaza. Il a émis son souhait pour que la coopération entre Madagascar et la Chine s'étende davantage sur d'autres secteurs d'activités. Il a aussi affirmé que, bien que la Chine soit alignée dans le groupe des pays en voie de développement, elle augmentera sa contribution pour la réduction de la pauvreté à Madagascar.

M. le Président de l'Assemblée nationale a souhaité un bon séjour à Madagascar à cette délégation.



IV. Le mercredi 23 novembre 2005, M. LAHINIRIKO Jean, Président de l'Assemblée nationale malagasy, a reçu en audience M. Jacques LEGENDRE, Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) assisté de M. DUCROQ, Député de la Marne et de M. Jean Yves PAUTI, Secrétaire administratif de la Section Française de l'APF.

D'emblée, M. Le Président de l'Assemblée nationale malagasy a déclaré que le Palais de Tsimbazaza est le « Palais de la Démocratie » car tous les courants d'idée y passent, notamment, lors des séances Questions des Députés et Réponses du Gouvernement. De même, il a présenté la structure régissant l'Assemblée nationale malagasy : neuf membres du Bureau Permanent, Quatre Groupes Parlementaires et 160 Députés.

Le Président a aussi expliqué à ses hôtes que Madagascar participe activement aux travaux de l'APF ; c'est la raison pour laquelle elle a pu bénéficier des avantages du Projet PARDOC, de l'accès au Programme NORIA et de la dotation en matériels informatiques. M. Le Président a rappelé que c'est en Belgique qu'il a été élu membre du Bureau de l'APF.

Dans son allocution, M. LEGENDRE n'a pas caché sa joie d'avoir foulé le sol malgache pour la première fois. Il a exprimé ses remerciements à l'endroit des Parlementaires malgaches qui travaillent activement avec l'APF. En terminant son allocution, il a émis son souhait pour la pérennisation et l'affermissement de cette collaboration.



Hanta RAKOTOVAO  
Chef du Service de l'Information  
et des Relations avec les Médias

# SOS VANGAINDRANO

## ETO AMIN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA

Toe-javatra mampalahelo indray no nahazo ireo mpoinina avy ao amin'ny kaominina vitsivitsy tao amin'ny distrikan'i Vangaindrano herinandro maromaro sahady izay. Noho ny tondra-drano dia niharan'ny mosary izy ireo. Simban'ny rano avokoa mantsy ny vokatra ka zary tsy manan-kohanina ireto havana ireto.

Manoloana izany fahavoazana izany dia nanao antso avo teo anivon'ny Fivoriam-be ny Filohan'ny Antenimierampirenena ka nanainga ireo Solombavambahoaka rehetra tsy an-kanavaka mba hanao fitia tsy mba hetra sy voin-kava mahatratra hoan'ireo Malagasy havana latsaka an-katerena. Izy, Filohan'ny andrimpanjakana rahateo moa no nanome ohatra tamin'ny alalan'ny fanolorana vary fotosy efatra (04) taonina. Tsy nataon'ireo olom-boafidy mpikambana amin'ity andrim-panjakana ity antso an'efitra moa izany haika izany fa dia notoinin'izy ireo ka samy nandray anjara ny rehetra. Tsy nanavahana antoko na vondrona politika izany fa dia samy nanolotra izay foiny ny rehetra. Tao ary ireo nanome vola ka nahangonana hatramin'ny 1.514.600 Ariary, fa tao koa ny nanolotra akanjo (friperie) nahatratra roapolo fonosana (20 balles) dia ny Solombavambahoaka NDAHIMANANJARA Johanita izany. Marihina fa namidy ireo akanjo ireo ka ny ampanhan'ny vola azo tamin'izany dia nividianana vary efatra taonina nozaraina tamin'ny mponina tany an-toerana.

Ny Asabotsy faha-19 novambra 2005 ary no niainga avy eto Antananarivo ny delegasiona notarihin'ny



*Ny Solombavambahoaka NDAHIMANANJARA Johanita manolotra ny fanomezana amin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena*

Solombavambahoaka mirahalahy voafidy tao Vangaindrano hanolotra ireo fanomezana ireo any an-toerana. Ka ny vary dia nozaraina tamin'ny vahoaka fa ny vola kosa (na ireo voaangona na ny vidin'ireo akanjo) dia na-rotsaka ao amin'ny kaonty BOA n°0240013274080003 natokana hikarakarana ireto niharam-boina.

Mbola mitohy moa ny ezaka SOS VANGAINDRANO eto amin'ny Antenimierampirenena ka ny fanomezana dia aterina ao amin'ny Talen'ny Kabinetran'ny Filohan'ny Antenimierampirenena.

*Lantonirina RANDRIAMAMPIONONTOA  
Talen'ny Kabinetran'ny Filohan'ny Antenimierampirenena*



**NODIMANDRY NY**  
**Solombavambahoaka RAZAFY Jean Simon Victor**

Lavo teo amperin'asa ilay tanora erotrerony. Nindaosin'ny fahafatesana tampoka, vokatry ny lozam-pifamoivoizana tany amin'ny faritra nahavoafidy azy, ny Talata 1 novambra 2005 ny Solombavambahoaka RAZAFY Jean Simon Victor. Totoro ny vato nandiavana. Vao 44 taona monja izy izao nandao ny vadiny sy ny zanany telo mianadahy, ny fianakaviana manontolo, ny vahoaka nifidy azy izay nanantena ny feony ho re sy ho to any amin'ny Fitondram-panjakana, kinanjo dia nangasihasy foana amin'izao fahalasanany izao.

Solombavahoakan'i Madagasikara voafidy tao Ambohimahasoa, Faritra Matsiatra Ambony Itompokolahy RAZAFY Jean Simon Victor, teraka tamin'ny 31 Jolay 1961 tao Ambohimahasoa – Fianarantsoa, manambady, niteraka telo mianadahy, niaina araka ny finoana katolika, nanana anton'asa « animateur de développement » alohan'ny naha-solombavambahoaka azy na dia ny taranja filozofia aza no niofanany. Mpikambana ao amin'ny Vondrona TIM izy, noho izany dia mpikambana ao amin'ny Vondrona parlemantera TIM eo anivon'ny Antenimierampirenena, niasa ihany koa tao amin'ny Vaomiran'ny Fiarovana sy ny Fandriampahalemana ary ny Vaomieran'ny Fampandrosoana ny eny Ambanivohitra.

Mbola mirary fiononana feno ho an'ny Fianakaviany ny Akon'ny Antenimierampirenena.

# FIFANINANANA OLIRAVINA 2005

## « MISS MADAGASCAR 2005 »



Ny Antenimierampirenena dia andrim-panjakana iray misy eto amin'ny tany sy ny firenena izay manao lalàna. Amin'ny fampivoarana sy ny fiaraha-mientana eo amin'ny tanora dia manana adidy sy andraikitra lehibe koa izy indrindra eo amin'ny lafiny sosialy ka izany indrindra no niarahan'ny FIOMBONAMBEN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA (FI.A.P) sy ny komity « MISS Madagascar 2005 » nanao ity fihetsiketsehana manokana eo amin'ny lafiny kolon-tsaina eto Madagasikara ity ka nanatontosana ny fididianana MISS MADAGASCAR tao amin'ny Cafétéria Antenimierampirenena ny Alarobia 09 novambra 2005.

Ny fifantenana ny MISS OLIRAVINA 2005 dia sehatra avo dia avo mitondra ny kolon-tsaina maha-malagasy hatrany ivelany ka izany no antony nisafidianana ity toerana ity mba ho mariky ny fandraisana andraikitry ny andrim-panjakana mpanao lalàna.

Ankoatry ny maha mpanao lalàna azy dia mandray an-tanana ihany koa amin'ny fampivoarana ny tanora avy any amin'ny faritra misy ny Solombavambahoaka tsirairay.

Nisy moa ny lalàna laharana faha 2004-028 tamin'ny 09 septembre 2004 mikasika ny politikam-pirenena ho an'ny tanora izay nolaliana teto anivon'ny Antenimierampirenena tao anatin'ny fotoam-pivoriana natao ny 28 sy 29 jolay 2004.

– Ny tanora liana amin'ny soa toavina am-pahendrena sy iraisan'izao tontolo izao ary mitandro ny maha-malagasy, izay miantoka ny fijerena fiaraha-monina mivelatra, mankato ny firaisan-kina sy manampy ny fiaraha-monina

– Tanora afaka miatrika ny toe-javatra takian'ny fiaraha-monina vaovao ankehitriny izay tsy mitsahatra mivoara sy mivoa miainga amin'ny rafitra nentim-paharazana

– Tanora mandray andraikitra amin'ny asa ataon'ny fanjakana

– Tanora manamafy ny firaisan-kina ara-piaraha-monina antoky ny firaism-pirenena



Ireo andriambavilanitra tsara indrindra miaraka amin'ny Filoha lefitry ny Antenimierampirenena (eo afovoany) sy ny Filohan'ny FIAP (eo ankavia)

– Tanora eo amin'ny lafin'ny fanabeazana, kolon-tsaina, ala-voly

– Tanora mamolavola sy manatanteraka ny fandaran'asan'izy ireo eo amin'ny lafiny ara-tsosialy, toe-karena ary kolotoraly.

Ny Filoha Lefitry ny Antenimierampirenena SOALAHY moa no nisolo tena ny Filohan'ny Antenimierampirenena LAHINIRIKO Jean nandritry ny Ianonana.

Nitarika ny mpitsara kosa Ramatoa Raveloarson Wellinat, solombavambahoakan'ny Madagasikara voafidy tao Ankazobe.

### Ny vokatry ny fididianana

- **Miss MADAGASCAR 2005** : Miora Nomena RABEMANANTSOA - 19 ans, Classe de 1ère A à Port Bergé Région de la Sofia
- **1ère Dauphine** : Aingonirina RAZAFINJATO – 15 ans Région Analamanga
- **2ème Dauphine** : RAKOTONIRINA Georgette Sidonia - 18 ans Région Vatovavy Fitovinany
- **Miss of Miss** : RAZANATSIMBA Mureille Jeany – 17 ans Région Analamanga

Benja U. ANDRIATSIZEHENNA  
Filohan'ny FIAP

## FANATANJAHAN-TENA



Ireo mpilalao ao amin'ny ASAN Football

Nijoro teto anivon'ny Antenimierampirenena ny AN SPORT nanomboka tamin'ny taona 1979 nandritry ny fitondran'ny Filohan'ny Antenimierampirenena tamin'izany, Lucien Xavier Michel ANDRIANARAHINJAKA, ka ny taranja Baolina kitra no nisy tamin'izany.

Ny taona 1993 vao niampy ny taranja Basket Ball ary hatramin'ny taona 1998 no nisy ny taranja Volley Ball sy ny Tennis de table ary ny Petanque.

Ireo Sampana ireo dia samy manana ny filoha mpitarika azy tsirairay avy.

1) Baolina kitra : Filoha – RAKA Noël Georgial, Solombavambahoaka voafidy tao Nosivarika.

Mpanazatra : Atoa VANOARISON Michel

2) Basket Ball : Filoha – Atoa RANDRIAMAMPIONONA Henri

3) Volley Ball : Filoha – Atoa ANDRIARIMANANA Ny Miora

4) Tennis de table : Filoha – Rtoa RAZAIARISOA Noëline

Manana ny maha izy azy ireo taranja isan-tokony ireo satria niatrika lalao maro tokoa raha tsy hilery

hafa tsy ny (ASOIMI) izay hifaninan'ny Minisitera sy ny Andrimpanjakana eto Antananarivo. Misy ihany koa ny lalaom-piralahiana atao isaky ny Faritany miaraka amin'ireo Solombavambahoaka any antoerana. Ohatra : ny mpilalao baolina kitra efa tany Amparafaravola – Tanambè – Fenoarivo-Est – Ambalavao – Morondava – Miandrivazo – Maevatanana – Ambatofinandrahana – Manandriana sy ny sisa.

Ny taona 2004-2005 dia Vice champion ASOIMI.

Ny Basket Ball dia efa nahavita fitetezam-paritra maro ihany koa. Ohatra : Moramanga, sady efa Vice champion ASOIMI ny taona 2003-2004-2005, ohatra izany koa ny Volley efa Vice champion ASOIMI ny taona 2005.

Fehiny : Nitondra avo dia avo ny anaran'ny Antenimierampirenena ny resaka fanatanjahan-tena ka nanapa-kevitra ny Filohan'ny Antenimierampirenena, Atoa LAHINIRIKO Jean, raha nandray ireo mpilalao fa handray an-tanana tanteraka momba ny lafiny fanatanjahan-tena izy manomboka ny taona 2006 ho avy io.

Michel VANOARISON  
Mpanazatra ny Ekipa Baolina kitra

Les Députés  
très par  
circonscription  
(suite et fin)



RAKOTOMIARANA S. Aimé  
Manjakandriana



MANANJARA Arthur Alain  
Manjakandriana



RAVONISON Bieri Aimé Roger  
Maroantsetra



LAHIMARINA Benoît  
Marolambo



RAJAONSON Bruno dit BRUN-LY  
Marovosy



RAKOTONAINA Lova Adrien Marie  
Miandrivazo



FANJAVA Refeno  
Marinarivo



JEAN Noël  
Midongy Atsimo



RAMINOSOA Fallarivo Luc  
Mitsinjo



PELOPS Ariane  
Morafenobe



RANDRIAMAHEFA Henri Charles  
Moramanga



RANAIVOSON Jeannot Fils  
Moramanga



JEANTRI Gatera  
Morondava



ROLLAND  
Morombe



ZARA Roger  
Nosy-be



RAKA Noël Georgial  
Nosy Varika



ANDRIATIFERANIAINA Irénée  
Nosy Varika



DRAMSY Nizar  
Port-Bergé



BOTOU Jean Georges  
Sainte-Marie



BETKOU Aimé François  
Sakaraha



JAOMIFIDY Clovis Tomboravo  
Sambava



JAOSOA Jean Pascal  
Sambava



MAOLIDY  
Soalala



MEDARD DANIEL Razafiarivelona  
Soanierana Ivongo



RANDRIATOLOJAHARY Roger  
Soavinandriana



NDAHIMANJARA B. Johanita  
Toamasina I



MASO José Michel  
Toamasina I



LAINIRINA Max  
Toamasina II



VELO Alexandre  
Toamasina II



BENARIA François Dimby  
Tollary II



LAMARRE Roger Claude  
Tollary I



RAZAKANIRINA Mahafaritsy Samuel  
Tollary II



RANDRIANJAFINDRINA J. Roger  
Tsaratanana



REVONJEA Jonah  
Tsihombe



RAJAONARIVELO  
Tsiroanomandidy



RAZAKANIRIVO Maurice Ernie  
Tsiroanomandidy



RANDRIANAMBININA Alphonse  
Vangaindrano



RANDELSON Roche  
Vangaindrano



ANDRIAMIFIDY Henri  
Vatomandry



ZAFILAHY R. Stanislas  
Vavatenina



RAMAROMISY Auguste  
Vohémar



MARSON Evariste  
Vohipeno



TATAGERA Jeannot Célestin  
Vondirozo



---

**ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY**

BP 704 Tsimbazaza – Antananarivo

Tél : (261 20) 22 611 75

Site web : [www.assemblee-nationale.mg](http://www.assemblee-nationale.mg)